



**HAL**  
open science

# Diplomatie universitaire ou diplomatie culturelle? La Cité internationale universitaire de Paris entre deux rives (1920-1940)

Guillaume Tronchet

► **To cite this version:**

Guillaume Tronchet. Diplomatie universitaire ou diplomatie culturelle? La Cité internationale universitaire de Paris entre deux rives (1920-1940). Dzovinar Kévonian; Guillaume Tronchet. La Babel étudiante. La Cité internationale universitaire de Paris (1920-1950), Presses universitaires de Rennes, pp.58-88, 2013, 978-2-7535-2743-0. halshs-01366503

**HAL Id: halshs-01366503**

**<https://shs.hal.science/halshs-01366503>**

Submitted on 14 Sep 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Diplomatie universitaire ou diplomatie culturelle ? La Cité internationale universitaire de Paris entre deux rives (1920-1940)**

Guillaume TRONCHET

Il peut paraître tentant, au premier abord, de faire de la Cité internationale universitaire de Paris le fruit de cette diplomatie culturelle française mise en œuvre par les élites de la III<sup>e</sup> République au lendemain de la Grande Guerre, dans la perspective de compenser les faiblesses économiques et militaires de la puissance française – certes sortie victorieuse de la guerre, mais éreintée après quatre années de conflit –, par un programme de « rayonnement intellectuel » incarné notamment dans la création, en 1920, au Quai d’Orsay, du tout nouveau Service des œuvres françaises à l’étranger<sup>1</sup>.

Les choses, nous semble-t-il, sont cependant plus complexes. Si la Cité internationale universitaire est bien partie prenante de ce processus, son histoire plonge ses racines dans un cadre moins connu ou, à tout le moins, guère théorisé par les historiens (c’est la proposition que nous formulons dans notre thèse de doctorat<sup>2</sup>) : la *diplomatie universitaire*, impulsée de façon autonome à partir des années 1880 par les universités et les Grandes écoles françaises, peu à peu étatisée sous la tutelle du ministère de l’Instruction publique dans les années 1910, et dont le mode de fonctionnement, propre au « champ universitaire »<sup>3</sup> français en voie d’internationalisation, est à distinguer de celui de la *diplomatie culturelle*, impulsée par le Quai d’Orsay, apparue plus tardivement, et portée par des services et des acteurs qui, tout au long de l’entre-deux-guerres, se trouvent en situation de collaboration, d’émulation, voire de

---

<sup>1</sup> Parmi l’abondante bibliographie autour du sujet, on citera particulièrement : MARÈS A., « Puissance et présence culturelle de la France. L’exemple du Service des œuvres françaises à l’étranger dans les années trente », *Relations internationales*, n°33, 1983, p. 65-80 ; DUBOSCLARD A., GRISON L., JEANPIERRE L., JOURNOUD P., OKRET C ; TRIMBUR D. (dir.), *Entre rayonnement et réciprocité. Contributions à l’histoire de la diplomatie culturelle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002 ; DULPHY A., FRANK R., MATARD-BONUCCI M.-A., ORY P. (dir.), *Les relations culturelles internationales au XX<sup>e</sup> siècle. De la diplomatie culturelle à l’acculturation*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang, 2011.

<sup>2</sup> TRONCHET G., « Savoirs en diplomatie. Histoire sociale et transnationale de la politique universitaire internationale de la France (1870-1940) », thèse de doctorat en histoire (sous la direction de Patrick Weil), Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, soutenance prévue en 2013.

<sup>3</sup> BOURDIEU P., « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2-3, juin 1976, p. 88-104 ; du même auteur, *Homo academicus*, Paris, Minuit, 1984.

concurrence avec ceux de la diplomatie universitaire, celle-ci se trouvant contrainte dès lors de céder peu à peu du terrain, sans pour autant jamais disparaître<sup>4</sup>. Fille de la diplomatie universitaire parisienne, la Cité internationale universitaire de Paris doit être resituée dans le cadre de ce processus progressif de déprise de l'université qui l'enserme et la dépasse.

Mais s'en tenir ici à ces luttes internes au champ du pouvoir national ne saurait suffire. Car la création de la Cité internationale universitaire de Paris intervient aussi et surtout dans un contexte de développement sans précédent des relations universitaires internationales et des organisations internationales<sup>5</sup> qui, dès la fin des années 1920, conduit les dirigeants de la Cité universitaire à s'adapter, pour la réussite de leur entreprise, aux normes dominantes alors en circulation au sein du champ du pouvoir transnational – adaptation qu'incarne notamment dès 1928, chez André Honnorat, président-fondateur de la Cité, le déploiement discursif d'une notion, l'*International Mind*, empruntée à des réseaux philanthropiques américains.

C'est sur ce berceau administratif et intellectuel de la Cité internationale universitaire de Paris, à la croisée de logiques locales, nationales et transnationales qui structurent cet espace, que nous allons tenter de nous pencher ici<sup>6</sup>.

## Un projet parisien de diplomatie universitaire

Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les universités françaises se trouvent confrontées à deux enjeux majeurs. Le premier, imposé par la nécessité, tient à l'obligation de s'agrandir. La diversification des champs de recherche et des disciplines enseignées, la croissance continue des corps enseignants et des effectifs étudiants, conséquences de la rénovation de l'Université engagée par Victor Duruy à la fin du Second Empire et amplifiée depuis par les républicains<sup>7</sup>,

---

<sup>4</sup> Outre notre thèse, déjà citée, nous nous permettons de renvoyer à quelques-uns de nos travaux : TRONCHET G., « L'État en miettes. La fabrique de l'impérialisme universitaire français (années 1920-1930) », *Hypothèses 2010. Travaux de l'École doctorale d'histoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011, p. 281-292 ; « "Un bluff perpétuel". Les dessous de la présence française dans l'Université turque (années 1930) », dans ISIKSEL G. et SZUREK E. (dir.), *Turcs et Français. Fragments d'une histoire culturelle (1860-1960)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, à paraître ; « Naissance d'un corps universitaire. L'État et les enseignants français à l'étranger », *Actes du colloque « Migrations, transferts et échanges de part et d'autre de l'Atlantique »* (CTHS, 2008), à paraître.

<sup>5</sup> Cf. BOLI J. et THOMAS G. M., *Constructing World Culture. International Nongovernmental Organizations since 1875*, Stanford, Stanford University Press, 1999 ; IRIYE A., *Global community. The Role of International Organizations in the Making of Contemporary World*, Berkeley, University of California Press, 2002.

<sup>6</sup> Nous tenons à remercier ici chaleureusement Patrick Weil, Blaise Wilfert-Portal et Emmanuel Szurek, dont les relectures, commentaires et échanges de vues nous ont été précieux tout au long de la préparation de cet ouvrage et de cet article en particulier. Nos remerciements s'adressent également au professeur Victoria de Grazia et à l'*Alliance Program* pour l'accueil qui nous a été fait en 2009 à l'université Columbia de New York à l'occasion de recherches dont cet article est en partie le fruit.

<sup>7</sup> Renvoyons notamment à : WEISZ G., *The Emergence of Modern Universities in France (1863-1914)*, Princeton, Princeton University Press, 1983 ; KARADY V., « Les professeurs de la République, le marché

imposent aux universités des projets de développement urbain, financés à la fois par l'État, les collectivités locales et des fonds privés, et destinés à les doter d'amphithéâtres, de salles de cours, de laboratoires, de bibliothèques, de logements<sup>8</sup>.

Le second enjeu, produit d'un impérialisme culturel notamment dopé par la concurrence qu'exercent les universités allemandes sur le marché universitaire international<sup>9</sup>, tient à leur implication au sein d'une politique de « rayonnement intellectuel » de la France à l'étranger, mission dont elles s'acquittent par le déploiement de projections à l'international – sous la forme des instituts français à l'étranger<sup>10</sup> –, par la présence accrue de leurs membres à des Congrès internationaux<sup>11</sup> ou encore par la mise en œuvre de politiques d'accueil à destination des professeurs et étudiants étrangers venus poursuivre en France leurs recherches ou leurs études<sup>12</sup>.

À Paris, cette politique universitaire a, jusqu'à la Grande Guerre, été principalement portée par Louis Liard, ancien directeur de l'enseignement supérieur et, entre 1902 et 1917, inamovible vice-recteur de l'université de Paris<sup>13</sup>, puis par Lucien Poincaré, vice-recteur entre 1917 et 1920. Liard et Poincaré ont été puissamment soutenus dans leur action par la Ville de

---

scolaire, les réformes universitaires et les transformations de la fonction professorale à la fin du XIXe siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°47-48, 1983, p. 90-112 ; CHARLE C., *La République des universitaires (1870-1940)*, Paris, Seuil, 1994.

<sup>8</sup> Voir, à titre d'exemple : MALHERBE M., *La faculté de droit de Bordeaux (1870-1970)*, Bordeaux, Presses universitaires des Bordeaux, 1996 ; CONDETTE J.-F., *La faculté des lettres de Lille (1887-1945)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1999 ; EMPTOZ G. (dir.), *Histoire de l'université de Nantes (1460-1993)*, Nantes, Presses universitaires de Rennes, 2002.

<sup>9</sup> Outre les travaux de WEISZ G. et de CHARLE C., déjà cités, un classique : DIGEON C., *La Crise allemande de la pensée française*, Paris, PUF, 1959.

<sup>10</sup> Pour la période antérieure à 1914, voir : DELAUNAY J.-M., *Des Palais en Espagne. L'École des hautes études hispaniques et la Casa de Velázquez au cœur des relations franco-espagnoles au XXe siècle (1898-1979)*, Madrid, Casa de Velázquez, 1994 ; SINGARAVÉLOU P., *L'École française d'Extrême-Orient ou l'institution des marges (1898-1956). Essai d'histoire sociale et politique de la science coloniale*, Paris, L'Harmattan, 1999 ; CHARLE C., « Des sciences pour un empire culturel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 133, n°1, 2000, p. 89-95 ; RENARD I., *L'Institut français de Florence (1900-1920). Un épisode des relations franco-italiennes au début du XXe siècle*, Rome, École française de Rome, 2001 ; MEDVEDKOVA O., « Scientifique ou intellectuel ? Louis Réau et la création de l'Institut français de Saint-Petersbourg », *Cahiers du monde russe*, avril–septembre 2002 ; CHARLE C., « Enseignement supérieur et expansion internationale (1870-1930) : des instituts pour un nouvel empire ? », HEILBRON J., LENOIR R., SAPIRO G., PARGAMIN P. (dir.), *Pour une histoire des sciences sociales. Hommage à Pierre Bourdieu*, Paris, Fayard, 2004, p. 323-347.

<sup>11</sup> Cf. FEUERHAHN W., RABAULT-FEUERHAHN P. (dir.), « La fabrique internationale de la science : les congrès scientifiques de 1865 à 1945 », numéro spécial de la *Revue germanique internationale*, n°12, CNRS Éditions, 2010.

<sup>12</sup> Sur ces politiques d'accueil, on citera notamment : MANITAKIS N., « Étudiants étrangers, universités françaises et marché du travail intellectuel, fin du XIXe–années 1930 », NOIRIEL G. et GUICHARD E. (dir.), *Immigration et nationalités 1900- 1940*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1997, p. 123-154 ; KARADY V., « Les migrations internationales d'étudiants en Europe (1890-1940) », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°145, décembre 2002, p. 47-60 ; BARRERA C., *Étudiants d'ailleurs. Histoire des étudiants étrangers, coloniaux, français de l'étranger de la faculté de droit de Toulouse (XIXe-1944)*, Albi, Presses du centre universitaire Champollion, 2007 ; FERTÉ P., BARRERA C. (dir.), *Migrations internationales et universités refuges (XVIe-XXe siècles)*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2009.

<sup>13</sup> Depuis 1854, et jusqu'en 1920, le recteur *de droit* de l'université de Paris est le ministre de l'Instruction publique, le recteur *de fait* ne portant que le titre de vice-recteur.

Paris et, surtout, par la Société des amis de l'université, instrument incontournable de levée de fonds, le recours au mécénat étant monnaie courante faute de financements publics suffisants. Des relais ont également été obtenus au Parlement, notamment grâce à l'Office national des universités et écoles françaises (ONUEF), une association parapublique créée en 1910 par plusieurs universitaires et parlementaires français afin d'encourager l'internationalisation de l'enseignement supérieur français et dans le but évident de s'attacher, pour les besoins de la cause, quelques personnalités politiques influentes<sup>14</sup> : parmi elles, Paul Deschanel, président de la Chambre des députés et président de l'ONUEF de 1910 à 1919 ; Paul Doumer, ancien ministre, président de l'ONUEF de 1919 à 1932 ; André Honnorat, député des Basses-Alpes, accueilli à l'ONUEF en 1917, et bientôt son vice-président. Une recrue de choix puisque dès 1919 Honnorat va se faire le champion des intérêts de l'université parisienne au Parlement<sup>15</sup>.

C'est ainsi que le 18 mars 1919, lors du débat parlementaire sur le déclassement des fortifications de Paris<sup>16</sup>, André Honnorat dépose sur le bureau de la Chambre des députés, un amendement demandant à ce que vingt hectares des terrains déclassés soient attribués en toute propriété à l'université de Paris. Car l'université manque d'espace :

« La faculté de droit étouffe dans un local trop étroit. [...] [Il faudrait à la faculté de médecine] un grand institut de biologie et un grand institut d'hygiène [...]. Un grand institut de physique s'impose. Il ne peut être placé à la Sorbonne, il a besoin d'espace. [...] Il faut constituer un institut spécial de biologie animale sur un large terrain. [...] Le musée d'histoire naturelle [...] se plaint amèrement, et avec juste raison, de manquer d'espace. [...] Enfin l'aviation et la guerre ont montré l'importance capitale de la météorologie. [...] Je ne fais pas davantage état de l'obligation où nous sommes de fonder des maisons d'étudiants pour les besoins de élèves français et étrangers de nos écoles<sup>17</sup>. »

Véritable plaidoyer où se ressent la patte des universitaires de l'ONUEF – à commencer par celle de Paul Appell, doyen de la faculté des sciences de Paris, qui se trouve à l'origine de l'intronisation d'Honorat à l'ONUEF en 1917, et qui, depuis, ne le lâche plus –, le discours du député des Basses-Alpes n'ambitionne rien de moins que de profiter du déclassement des fortifications pour reconstruire la Sorbonne aux portes de Paris. Vaste projet de campus – trop vaste peut-être –, qui très vite embête tout le monde et se voit enterré<sup>18</sup>.

---

<sup>14</sup> Nous nous permettons de renvoyer ici à notre article, « L'État en miettes... », art. cit., ainsi qu'à celui de CHAPOUTOT J., « L'ONUEF face à l'Allemagne : du rejet à la séduction (1910-1939) », *Échanges culturels et relations diplomatiques. Présences françaises à Berlin au temps de la République de Weimar*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2004, p. 135-143.

<sup>15</sup> Sur André Honnorat, nous nous permettons de renvoyer à une biographie que nous préparons, et qui est en voie d'achèvement (*André Honnorat. Le démon d'agir, 1868-1950*).

<sup>16</sup> CHARVET M., *Les fortifications de Paris. De l'hygiénisme à l'urbanisme, 1880-1919*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

<sup>17</sup> *Journal officiel* (désormais JO), *Débats parlementaires, Chambre des députés* (désormais CDD), séance du 19 mars 1919.

<sup>18</sup> Nous reviendrons plus en détail sur cet épisode dans notre future biographie d'André Honnorat.

Le 30 juin suivant, Honnorat revient à la charge, et obtient cette fois de la Chambre le vote d'un crédit – maigre mais symbolique – pour la création de logements étudiants. Un ballon d'essai qu'il convient de transformer. « La guerre, écrit-il alors, a troublé pendant cinq ans le développement intellectuel de notre jeunesse. Il n'en est que plus nécessaire de l'aider au lendemain de la conclusion de la paix, à reprendre les chemins de nos écoles. Or on ne peut l'y aider d'une manière efficace qu'à condition de créer en France des maisons d'étudiants qui offrent, à des prix abordables et à des conditions décentes aux élèves de nos facultés et de nos grands établissements d'enseignements, des repas, des chambres et des salles d'études et de réunions amicales<sup>19</sup>. » Voilà officiellement lancée l'idée – qui courait depuis longtemps dans les milieux universitaires<sup>20</sup> – de créer en France des résidences universitaires à l'anglo-saxonne. Reste à la mettre en œuvre.

C'est ce à quoi va s'atteler Paul Appell, nommé recteur de l'université de Paris en juillet 1920 par le nouveau ministre de l'Instruction publique – André Honnorat *himself* – lequel, en bon solidariste, et faute de ressources suffisantes rue de Grenelle<sup>21</sup>, multiplie les appels au mécénat dans la presse : « J'aimerais à voir, lance ainsi le ministre en février 1920, comme en Amérique où les riches donnent des universités et des observatoires, comme en Allemagne où les industriels créent de magnifiques laboratoires de recherche, les intérêts privés contribuer chez nous aux progrès scientifiques, sans toujours s'en remettre uniquement à l'État<sup>22</sup>. » « Tout concours, explique encore Honnorat au *Figaro* la même année, si modeste qu'il soit, a son mérite et trouve sa destination. Employons-nous à répandre cette vérité que, surtout au temps présent, chaque citoyen a des devoirs à l'égard de la collectivité et que le premier de ces devoirs est d'aider au développement des institutions dont la raison d'être est de nourrir les semences de la France de demain<sup>23</sup>. »

Relayé par tous les bords de l'échiquier politique, à commencer par les adversaires politiques d'Honorat, comme Maurice Barrès qui des bancs du Parlement aux devantures des librairies plaide *Pour la Haute intelligence française*<sup>24</sup>, l'appel est vite entendu<sup>25</sup>. À Paris, le

---

<sup>19</sup> *JO, Débats, CDD*, séance du 30 juin 1919.

<sup>20</sup> Voir notamment dans ce volume, la contribution de Pierre Moulinier.

<sup>21</sup> Depuis 1914, le budget de la rue de Grenelle a certes augmenté en valeur absolue, mais il est en 1920, proportionnellement au budget total de l'État, plus bas qu'avant-guerre.

<sup>22</sup> *La Vie universitaire*, février 1920.

<sup>23</sup> BOURDON G., « Le salut par l'esprit », *Le Figaro*, 16 février 1920.

<sup>24</sup> Paris, Plon, 1925.

<sup>25</sup> « Jamais peut-être, le mécénat universitaire ne vécut d'aussi fastes années, des Rothschild qui versèrent 10 millions en 1921 à la marquise Arconati-Visconti qui légua 12 millions à la Sorbonne en 1923, aux dons multiples (12 millions) produits par la "journée Pasteur" du 27 mai 1923 » (CHAUBET F., *La politique culturelle française et la diplomatie de la langue. L'Alliance française (1883-1940)*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 161-162).

recteur Paul Appell reçoit notamment une proposition d'un industriel d'origine lorraine qui œuvre dans le secteur pétrolier, Émile Deutsch de la Meurthe, dont la famille est déjà bien identifiée pour son action philanthropique<sup>26</sup>. Émile Deutsch a lui-même contribué à financer, à titre charitable, des œuvres à caractère éducatif, telle que l'Œuvre des orphelins israélites de la guerre ou l'Alliance israélite universelle. Au printemps 1920, il propose à Paul Appell de faire une donation à l'université de Paris pour la construction de logements étudiants spacieux et verdoyants, en phase avec les conceptions hygiénistes du moment<sup>27</sup> : « Je me fais le plaisir, lui écrit-il le 17 mai, de vous confirmer que je suis disposé à créer une fondation importante, destinée à améliorer les conditions de vie des étudiants de la Ville de Paris, par la construction de maisons leur offrant des logements salubres et aérés<sup>28</sup>. » Son intention « est de créer un vaste jardin où seraient élevés des pavillons séparés, de construction élégante »<sup>29</sup> sous forme de « deux hameaux jardins avec tout ce que l'expression comporte de vie libre, large et de plein air et comprenant outre les habitations proprement dites, diverses constructions adaptées à des services communs d'hygiène, de sport et de récréation artistique »<sup>30</sup>.

Contact est alors pris avec le ministre pour trouver un terrain propice à l'éclosion du projet Deutsch<sup>31</sup>. Des démarches entreprises conjointement auprès du ministère de la Guerre et de la préfecture de la Seine courant juin 1920 laissent espérer l'obtention d'un terrain situé à l'emplacement des anciennes fortifications de Paris, boulevard Jourdan, en bordure du Parc Montsouris<sup>32</sup>. Le 16 juillet 1920, une visite est organisée sur place, en présence du préfet, du recteur, du gendre de Deutsch de la Meurthe – Henri Goldet –, de plusieurs représentants du ministère de l'Instruction publique et du ministre lui-même<sup>33</sup>.

---

<sup>26</sup> MOUTON S., « Industriels et mécènes. La famille Deutsch de la Meurthe (1845-1924) », mémoire de Master 1 en anthropologie historique (dir. Par Jean-Pierre Bardet et Cyril Grange), Université Paris IV Sorbonne, 2006 ; « De l'aviation à la Cité universitaire. Philanthropie et patriotisme chez les Deutsch de la Meurthe », *Archives juives*, vol. 42, 2009, p. 105-117.

<sup>27</sup> Cf. CHEVALLIER F., « Sortie de guerre et enjeux urbains : histoire de deux projets parisiens (1919-1939) », *Histoire@Politique*, n°3, 2007.

<sup>28</sup> Lettre d'Émile Deutsch à Paul Appell, Paris, 17 mai 1920 (citée par une lettre du Préfet de la Seine à Pierre Appell, Paris, 4 février 1931, AN, AJ<sup>16</sup> 7027).

<sup>29</sup> Lettre d'André Honnorat au préfet de la Seine, Paris, 22 juin 1920 (*Ibid.*).

<sup>30</sup> Lettre d'Émile Deutsch de la Meurthe à André Honnorat, Paris, 29 juillet 1920 (*Ibid.*).

<sup>31</sup> Un ministre qui ne peut qu'accueillir avec enthousiasme un projet dont les ambitions éducatives côtoient une pensée hygiéniste qui est aussi la sienne. Cf. TRONCHET G., « André Honnorat ou l'hygiène par l'exemple (1910-1940) », *La Promotion de la santé au travers des images véhiculées par les institutions sanitaires et sociales* (Actes du colloque sur l'histoire de la protection sociale, Arles, 16-21 avril 2007), Paris, Comité d'histoire de la sécurité sociale, 2009, p. 371-387. C'est ainsi qu'on trouvera dans les statuts de la Fondation Deutsch de la Meurthe, en 1922, que celle-ci se destine notamment à : « donner [aux] étudiants et étudiantes l'habitude et le goût d'une vie hygiénique, pour qu'ils soient, par la suite, dans les milieux où ils sont appelés à vivre, des propagandistes de l'hygiène individuelle et sociale » (article 1, alinéa 2).

<sup>32</sup> Lettre d'André Honnorat à la Préfecture de la Seine, 22 juin 1920 (citée par une lettre du Préfet de la Seine à Pierre Appell, Paris, 4 février 1931, AN, AJ<sup>16</sup> 7027).

<sup>33</sup> Lettre d'Émile Deutsch de la Meurthe à André Honnorat, Paris, 29 juillet 1920 (*Ibid.*).

Le lieu est un désert d'insalubrité. On l'appelle « la zone ». Une population de miséreux vit là dans des abris de fortune et des conditions sanitaires déplorables, non loin des bastions militaires qui subsistent encore. Dans l'un deux, un centre provisoire d'accueil et de secours pour réfugiés a été installé par le ministère de l'Intérieur. Au sein de ce paysage en friche, Honnorat expose aux visiteurs le projet de construction qui, dans sa bouche, change peu à peu de dimension : faisant le lien entre le projet Deutsch et d'autres propositions que le recteur Paul Appell a reçu en parallèle de l'étranger<sup>34</sup> à l'effet de construire des « maisons d'étudiants anglais, américains, canadiens, suédois »<sup>35</sup>, le ministre dessine un « projet de remarquable envergure [...] tendant à la création d'une cité universitaire [...] [comprenant], outre la création projetée par [Deutsch de la Meurthe], plusieurs fondations dues à des gouvernements étrangers et encore divers éléments universitaires »<sup>36</sup>. Ce n'est plus une seule fondation qu'il s'agit de construire, mais une véritable petite ville universitaire destinée à accueillir « deux ou trois mille jeunes gens »<sup>37</sup>, pourvue de « bâtiments d'habitation collective divisés en chambres individuelles » et de « bâtiments spéciaux [...] attribués aux services généraux [...] : des bibliothèques, des salles de lecture, de travail, de conférences, tout comme des salles de spectacles et de jeux, [...] des restaurants coopératifs et des pavillons de bains-douches, [...] un vaste parc aménagé pour la promenade et les sports »<sup>38</sup>.

Fin juillet 1920, Émile Deutsch confirme à André Honnorat son don à l'université de Paris, d'un montant de 10 millions de francs-or, pour la construction d'une habitation propre à accueillir trois-cent cinquante étudiants et étudiantes peu fortunés<sup>39</sup>, et destinée à constituer la première fondation d'une cité plus vaste, dont elle sera comme une « cellule-mère ». Après d'innombrables tractations avec les administrations concernées, bien connues par ailleurs<sup>40</sup>, et pour l'aboutissement desquelles le donateur a fixé, sur les conseils d'Honorat, un ultimatum afin de faire accélérer les procédures, une convention est passée entre la Ville et l'université de Paris le 7 juin 1921 ; le projet de loi tendant à autoriser cette acquisition par le ministère de l'Instruction publique, au nom de l'université de Paris, est présenté au Parlement deux jours

---

<sup>34</sup> Il s'agit de trois professeurs de l'université d'Upsal, en Suède, de sir Charles Walston, en Angleterre, et de Philippe Roy, ambassadeur du Canada en France.

<sup>35</sup> Lettre d'André Honnorat au préfet de la Seine, Paris, 22 juin 1920 (citée par une lettre du Préfet de la Seine à Pierre Appell, Paris, 4 février 1931, AN, AJ<sup>16</sup> 7027).

<sup>36</sup> Lettre d'Émile Deutsch de la Meurthe à André Honnorat, Paris, 29 juillet 1920 (*Ibid.*).

<sup>37</sup> « Paris aura bientôt sa cité universitaire », *L'Avenir*, 16 décembre 1920.

<sup>38</sup> « Pour les étudiants, M. André Honnorat travaille à créer la Cité universitaire », *Excelsior*, 19 décembre 1920.

<sup>39</sup> *Ibid.*

<sup>40</sup> Cf. ANBERT C., « Origines de la Cité universitaire », *Les Cahiers de la Cité internationale universitaire*, n°1, 1991.



plus tard<sup>41</sup>. D'un même élan, les commissions des Finances et de l'Enseignement de la Chambre des députés, donnent leur aval au projet le 21 juin<sup>42</sup>. Suite au rapport présenté au Sénat par Honnorat lui-même<sup>43</sup>, la chambre haute entérine la décision des députés le 28 juin 1921, soit deux jours avant l'expiration de l'ultimatum posé par Émile Deutsch de la Meurthe.

Les arguments utilisés pour emporter l'adhésion du gouvernement et des Chambres, et justifier le projet de Cité universitaire, mêlent sans surprise, de façon indissoluble, l'ambition sociale à l'ambition impériale de concurrence avec l'Allemagne, ainsi que le résume l'exposé des motifs du projet de loi :

« Le renchérissement de la vie, la crise des logements qui sévit si fortement à Paris menacent de tarir le recrutement des étudiants de l'université de Paris en France et à l'étranger. Les familles françaises, malgré leurs vertus d'économie, ne peuvent plus, pour la plupart, subvenir à l'entretien de leurs enfants auprès du grand centre scientifique de Paris. [...] Quant aux étudiants étrangers qui de toutes parts seraient si empressés à venir à l'université de Paris [...], ceux des pays nouveaux ou éprouvés par la crise financière, les plus impatients de haute culture française, doivent renoncer à toute possibilité d'assurer leur existence [...] alors qu'il serait pour nous d'un intérêt national de les accueillir, on les voit trop souvent reprendre le chemin des universités d'outre-Rhin. [...] On peut dire que l'avenir de la France s[e] trouve engagé. [...] La France a besoin de restaurer sa puissance intellectuelle et économique ; elle ne peut le faire que par la science sous tous ses aspects, et grâce à une formation plus intense de l'élite de notre jeunesse. Il faut, à cet égard, que Paris donne l'exemple au pays tout entier<sup>44</sup>. »

C'est dans cet esprit que, fin juin 1921, l'État concède à l'université de Paris, et à titre gratuit, un terrain de 9 hectares destiné à accueillir les futures habitations étudiantes tandis que la Ville consent à louer à l'université un terrain de 14 hectares pour y aménager le parc de la future Cité, la Ville de Paris gardant à sa charge « la mise en état du terrain, l'établissement des voies nouvelles [...], [la mise à disposition de] la zone extérieure après expropriation à ses frais des occupants, et [l']aménagement en jardins et en parcs »<sup>45</sup>.

Dès le 4 juillet suivant, le recteur Appell met sur pied une commission mixte destinée à régler les relations entre l'université de Paris et la Ville, ainsi qu'une commission technique, chargée de dresser les plans de la future Cité. La présidence de cette dernière est confiée à

---

<sup>41</sup> « Projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, tendant à autoriser le Ministre de l'Instruction publique à engager une dépense de 13 500 000 francs à titre de subvention à l'Université de Paris pour l'exécution de la convention conclue entre ladite Université et la Ville de Paris à l'effet de créer une Cité universitaire sur les bastions 81, 82, 83 de l'ancienne enceinte fortifiée de Paris », *JO, Documents parlementaires, CDD*, Annexe n°2746, 9 juin 1921.

<sup>42</sup> HERRIOT É., « Rapport sur le projet de loi n°2746 », *JO, Documents parlementaires, CDD*, Annexe n°2837, 21 juin 1921 ; « Avis de la Commission de l'enseignement », *JO, Documents parlementaires, CDD*, Annexe n°2842, 21 juin 1921.

<sup>43</sup> HONNORAT A., « Rapport sur le projet de loi n°2746... », *JO, Documents parlementaires, Sénat*, Annexe n°482, 28 juin 1921.

<sup>44</sup> « Projet de loi... », art. cit. Un argumentaire auquel André Honnorat n'est pas étranger, lui qui, tout au long de la Grande Guerre, a été l'un des parlementaires les plus actifs pour la mise en place d'une politique d'expansion culturelle française à l'étranger.

<sup>45</sup> *Ibid.* Sur la question de l'expulsion des zoniers, cf. notre biographie à paraître : *André Honnorat. Le démon d'agir (1868-1950)*.

André Honnorat<sup>46</sup> – qui n'est plus ministre depuis le mois de janvier 1921 et qui vient d'être élu sénateur des Basses-Alpes. Le 5 décembre enfin, une « Commission spéciale pour la Cité universitaire » est établie<sup>47</sup>, sorte de comité de direction provisoire composé du recteur, de cinq professeurs représentant les cinq facultés parisiennes<sup>48</sup> et de l'architecte de l'université de Paris, le vieux Henri-Paul Nénot (1853-1934), architecte des bâtiments de la « nouvelle Sorbonne » et de plusieurs de ses instituts de recherche. Le rôle de la commission : étudier les propositions qui arrivent de l'étranger et fixer les règles d'attribution des terrains.

C'est au nom de cette commission qu'à partir de l'hiver 1921-1922, le recteur Appell reprend contact avec plusieurs mécènes étrangers (gouvernements et particuliers) désireux de financer quelques logements à la Cité, ou tout simplement curieux du projet qui s'enclenche. « Des demandes de concessions, explique ainsi Appell à la presse, nous ont été adressées par M. Philippe Roy, ministre du Canada à Paris ; par le groupe scandinave, que préside M. Naeser ; par un comité anglais, que préside M. Watson et qui a M. Homolle pour correspondant à Paris ; par l'*American University Union*, que préside M. Van Dyck, etc.<sup>49</sup> »

L'idéal pacifiste est-il déjà une composante de ce projet de Cité universitaire peu à peu internationalisé ? Sans aucun doute. Paul Appell, que l'on sait engagé par ailleurs au sein de la nébuleuse pacifiste pro-genevoise<sup>50</sup>, dit ainsi attendre, dès 1921, « le plus heureux résultat pour [...] la bonne harmonie des élites internationales »<sup>51</sup>. Honnorat lui-même, depuis peu, semble animé par une ambition pacifiste née de la guerre, et qu'il partage avec son maître et ami, Léon Bourgeois, dont on sait tout le rôle dans la création de la Société des nations. « On ne m'enlèvera pas d'ailleurs de l'idée, écrit Honnorat en 1918, qu'on n'arrivera à constituer une Société des nations que le jour où, dans chaque pays, le nombre des hommes aptes à comprendre les goûts, les besoins, les tendances des peuples étrangers ne sera pas limité à un cercle étroit d'érudits ou de garçons d'hôtels. Les grands projets ne se réalisent pas à l'aide de formules métaphysiques. On ne les fait triompher que par une action éducative constante<sup>52</sup>. » Cet esprit se retrouve enfin jusque sur le parchemin symboliquement déposé dans la première

---

<sup>46</sup> Parmi les membres de la commission figurent également trois architectes : Henri-Paul Nénot, architecte de l'université de Paris ; Joseph-Albert Tournaire, architecte de la Ville de Paris ; Lucien Bechman, architecte d'Émile Deutsch de la Meurthe (Cf., ANBERT C., *op. cit.*, p. 14).

<sup>47</sup> Lettre de Paul Appell à M. Dunant (ministre de Suisse à Paris), Paris, 21 décembre 1921 (AN, AJ<sup>16</sup> 7027).

<sup>48</sup> Il s'agit des professeurs Édouard Cuq (faculté de droit), Broca (faculté de médecine), Émile Borel (faculté des sciences), Ferdinand Brunot (faculté des lettres), Léon Guignard (faculté de pharmacie).

<sup>49</sup> PAYS M., « La Cité universitaire », *Excelsior*, 1921.

<sup>50</sup> Cf. GUIEU J.-M., *Le rameau et le glaive : les militants français pour la Société des nations*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

<sup>51</sup> Cité par PAYS M., « La Cité universitaire », art. cit.

<sup>52</sup> HONNORAT A., « Une heureuse innovation : des leçons d'anglais aux armées », *Le Matin*, jeudi 1<sup>er</sup> août 1918.

Pierre de la fondation Deutsch, en mai 1923, et sur lequel on peut lire que la Cité se destine à accueillir « trois mille étudiants venus de tous pays, [...] *rapprochés*<sup>53</sup> dans une émulation affectueuse [...] [pour] travaille[r] *de concert*<sup>54</sup> au perfectionnement harmonieux de leur esprit et de leur corps, au progrès de la science et à *l'entente de leurs nations*<sup>55</sup> »<sup>56</sup>.

Reste que le projet n'envisage pour l'heure que de construire des maisons d'étudiants avec d'anciens alliés ou neutres de la Grande Guerre, des « nations amies » écrit Paul Appell<sup>57</sup> (le Canada, les États-Unis, la Grande-Bretagne, les pays scandinaves). En outre, l'argument internationaliste reste encore rare dans les premiers argumentaires destinés à promouvoir la Cité universitaire : le seul fait que, dans les correspondances, comme dans les papiers officiels de l'institution, à commencer par ce parchemin déposé dans la première pierre de la Cité, il ne soit jamais fait mention de la « Cité internationale universitaire » mais seulement de la « Cité universitaire »<sup>58</sup>, traduit une préoccupation originelle essentiellement locale et académique – avec tout ce que ce dernier aspect, envisagé dans le cadre de la diplomatie universitaire française, contient d'ambition impériale : il s'agit de créer, au service du « rayonnement de la culture française », et dans « l'intérêt vital de la race à ne point laisser tarir le recrutement de son élite intellectuelle »<sup>59</sup>, « un foyer nouveau de culture française [...] [au sein] de la plus vieille université d'Europe »<sup>60</sup>, et de remédier d'un même pas à la crise du logement étudiant parisien, à laquelle on cherche en vain une solution depuis des décennies. Lancée dans le cadre d'un projet classique, quoiqu'ambitieux, d'extension universitaire, par l'association des pouvoirs publics et de fonds privés, la Cité se veut d'abord et avant tout un projet conçu par la Sorbonne pour la Sorbonne, et surtout dirigé par elle, comme le rappelle le recteur Paul Appell à l'ambassade de Suisse à Paris, en décembre 1921 : « Le Conseil de l'université de Paris [...] a seul qualité maintenant pour résoudre toutes les questions relatives à la Cité<sup>61</sup>. » En 1921, il est clair que la Cité n'a qu'un seul chef, le recteur de l'université de Paris, et ce d'autant plus logiquement que c'est lui qui, en vertu de l'autonomie conférée aux universités à

---

<sup>53</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> Parchemin reproduit sur le mur extérieur du pavillon Paul Appell de la Cité internationale universitaire.

<sup>57</sup> PAYS M., « La Cité universitaire », art. cit.

<sup>58</sup> L'appellation actuelle de « Cité internationale universitaire de Paris » n'est d'ailleurs jamais utilisée entre-deux-guerres. Elle ne fera son apparition que bien plus tard, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

<sup>59</sup> PAYS M., « La Cité universitaire », art. cit.

<sup>60</sup> Parchemin déposé dans la première pierre, *op. cit.*

<sup>61</sup> Lettre de Paul Appell à M. Dunant (ministre de Suisse à Paris), Paris, 21 décembre 1921 (AN, AJ<sup>167027</sup>).

la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, fait office de responsable des relations internationales de la Sorbonne, d'ambassadeur en chef de la diplomatie universitaire parisienne à l'étranger<sup>62</sup>.

### **La déprise de l'université**

L'ampleur et la complexité du projet vont toutefois progressivement en faire évoluer le mode de direction et de gestion. Le 18 décembre 1922, le Conseil de l'université, face à la multiplication des propositions de donations étrangères, décide en effet, sur les conseils du recteur Appell, la création d'un « Comité d'action » chargé de recueillir des fonds pour la Cité. De nouvelles figures font alors leur apparition dans l'histoire de la Cité : outre Honnorat et Appell, qui président le comité, figurent parmi ses membres Jean Branet, ancien préfet, haut fonctionnaire des douanes et conseiller d'État reconverti dans le privé, qui administre alors les Pétroles Jupiter – issue de la fusion entre l'affaire d'Émile Deutsch de la Meurthe et la Royal Dutch Shell –, et David David-Weill, banquier parisien, déjà mécène de l'université de Paris, en particulier de son premier restaurant universitaire, installé rue Pierre Curie, dans le Quartier Latin<sup>63</sup>.

#### *La création de la Fondation nationale*

Les premières réunions du comité d'action sont consacrées au suivi des « pourparlers » avec les financeurs des futures fondations « canadienne, cubaine, argentine » et avec l'École centrale et l'Institut agronomique<sup>64</sup>, ainsi qu'au suivi des premières constructions en cours : en mai 1923, la première pierre de la Fondation Deutsch de la Meurthe est posée ; un an plus tard, la construction de la Fondation belge Biermans-Lapôte commence<sup>65</sup>. La question du financement de services communs à toutes les fondations (restaurant, buanderies, infirmerie, bibliothèque, etc.), étant donnée « l'importance des sommes à recueillir » pour l'édification de « ces bâtiments spéciaux [...] au centre même de la Cité »<sup>66</sup>, conduit peu à peu les hommes du comité, sur proposition d'Honorat, à envisager la constitution d'un organe nouveau, propre à la Cité – c'est-à-dire différent de la Société des amis de l'université de Paris qui a d'autres actions à financer –, et destiné à obtenir « l'exploitation de la Cité universitaire conformément

---

<sup>62</sup> Sur le rôle international des recteurs, voir notamment CONDETTE J.-F., *Les recteurs d'Académie en France de 1808 à 1940*, tome 2, Paris, INRP, 2006.

<sup>63</sup> Cf. archives du restaurant (CAC, 20020476/346).

<sup>64</sup> « Comité d'action de la Cité universitaire », PV de la séance du 22 octobre 1924 (CAC, 20090013/1).

<sup>65</sup> Cf. la contribution de Serge Jaumain et Pierre Van den Dungen dans ce volume.

<sup>66</sup> « Comité d'action de la Cité universitaire », PV de la séance du 22 octobre 1924 (CAC, 20090013/1).

à un contrat passé entre elle et l'université de Paris »<sup>67</sup>. Le but, explique Honnorat en 1924, est aussi d'imprimer une cohérence à la Cité : les fondations françaises et étrangères qui y seront créées ne doivent pas être autonomes les unes des autres, « elles doivent toutes être rattachées entre elles au moyen d'un organisme central »<sup>68</sup>. Le 29 octobre 1924, le comité se rallie à un projet de fondation par souscription, administrée sous le contrôle de l'université<sup>69</sup>.

Honorat et Branet en rédigent les statuts et, courant novembre, Honnorat lui donne le titre de « Fondation nationale pour le développement de la Cité universitaire »<sup>70</sup>. Premier glissement. Extension de l'université parisienne, la Cité change de dimension symbolique et devient, sous la plume d'Honorat, une œuvre à dimension « nationale »<sup>71</sup> dont les intérêts ne peuvent symboliquement être concédés qu'à une instance distincte de l'université *de Paris*. Encore faut-il obtenir l'accord de cette dernière. En attendant, « nous nous permettons, écrit Honnorat au recteur à la fin du mois de novembre 1924, d'appeler votre particulière attention sur la nécessité qu'il y aurait pour l'université de subordonner *d'ores et déjà*, toutes les décisions qu'elle est susceptible de prendre en matière de concession dans la Cité, à l'avis préalable du comité d'action »<sup>72</sup>.

Le Conseil de l'université de Paris, à qui est soumis le projet de Fondation nationale le 15 décembre 1924, se montre évidemment rétif à se défaire de ses prérogatives. La situation est loin d'être anodine : c'est la première fois, dans l'histoire des relations internationales de la Sorbonne, que cette dernière se retrouve à déléguer la gestion de ce qui relève d'une partie de sa propre diplomatie universitaire. À l'heure où, dans le même temps, l'espace des relations universitaires internationales se voit investi par de nombreux nouveaux acteurs et où, suite à la création du Service des œuvres françaises à l'étranger, les universités, le ministère de l'Instruction publique et le ministère des Affaires étrangères se disputent cordialement le leadership de la diplomatie culturelle de la France<sup>73</sup>, la mise en retrait de l'université de Paris sur la gestion de sa politique d'accueil à l'égard des étudiants étrangers passe difficilement. On veut à tout prix s'assurer que la fondation ne possèdera rien en propre, qu'elle ne sera qu'un moyen d'action agissant bien pour le compte de l'université. Moyennant quelques

---

<sup>67</sup> *Ibid.*

<sup>68</sup> *Ibid.*

<sup>69</sup> « Comité d'action de la Cité universitaire », PV de la séance du 29 octobre 1924 (CAC, 20090013/1).

<sup>70</sup> « Comité d'action de la Cité universitaire », PV de la séance du 14 novembre 1924 (CAC, 20090013/1).

<sup>71</sup> « À propos du mot "NATIONALE", M. Honnorat, répondant à une observation de M. Branet qui croit à des objections de la part du Conseil d'État lorsque le projet lui sera soumis, fait ressortir le caractère essentiellement national de l'œuvre » (« Comité d'action de la Cité universitaire », PV de la séance du 29 octobre 1924, CAC, 20090013/1).

<sup>72</sup> Lettre d'André Honnorat à Paul Appell, Paris, 29 novembre 1924 (CAC, 20090013/1).

<sup>73</sup> Nous renvoyons à notre thèse de doctorat, déjà citée.

modifications au projet proposé, c'est donc non sans réticences, et sans doute aussi quelque peu par obligation – les services administratifs du rectorat n'étant pas en mesure d'assurer, faute de forces-vives, le suivi du développement du projet – que l'université de Paris finit par accepter, le 23 février 1925, les statuts de la Fondation nationale. Le 6 juin suivant, un décret de reconnaissance d'utilité publique est obtenu du Conseil d'État, et une convention avec le rectorat est signée en juillet 1925, peu après l'inauguration de la Fondation Deutsch de la Meurthe – premiers bâtiments de la Cité universitaire à accueillir des étudiants dès la rentrée suivante. Entre temps, un nouvel architecte conseil a été choisi pour le suivi du projet : il ne s'agit plus de celui de l'université, Henri-Paul Nénot, mais de Lucien Bechman, l'architecte de la Fondation Deutsch, qui a déjà œuvré pour le compte du mécène quelques années plus tôt. En 1925, la Fondation nationale, sous mandat de l'université, a désormais toute autorité sur la Cité pour une durée de trente ans. André Honorat en devient le président, Jean Branet le secrétaire général et David David-Weill, qui vient de faire don de quelques fonds à la Fondation nationale<sup>74</sup>, son trésorier.

### *Premières tensions*

Plusieurs tensions, dans les années qui suivent la naissance de la Fondation nationale, se font alors jour entre cette dernière et l'université de Paris, témoignage – en dépit des discours et de la bonne volonté de façade affichée par les acteurs – de cette tendance à l'autonomie de la Cité universitaire, induite par la création de la Fondation nationale.

Certains conflits peuvent paraître anecdotiques : en 1928, le nouveau recteur, Sébastien Charléty, s'étonne ainsi de constater que le papier à entête utilisé dans la correspondance administrative de la Cité se contente d'indiquer « Fondation nationale pour le développement de la Cité universitaire de Paris » sans faire mention de l'université de Paris. Le recteur entend rappeler à la Fondation qu'elle dépend de la Sorbonne. En apparence, les hommes de la Fondation se plient à la demande : « Pour donner satisfaction au recteur, il est entendu que l'entête du papier à lettres de la Cité portera désormais les mots "Université de Paris" et, au-dessous, le titre nouvellement adopté de "Cité universitaire de Paris (Fondation nationale)" », lit-on dans un procès-verbal du Conseil d'administration de novembre 1928<sup>75</sup>. En réalité, par un jeu de caractères, la mention « Université de Paris » apparaîtra toujours en plus petit que « Cité universitaire de Paris (Fondation nationale) », quand elle ne sera pas encore oubliée,

---

<sup>74</sup> Lettre des fondateurs au préfet de la Seine, Paris, 13 mars 1925 (CAC, 20090013/1).

<sup>75</sup> PV du Conseil d'administration de la Fondation nationale, 8 novembre 1928 (AN, AJ<sup>16</sup> 7031).

reflet de cette volonté d'émancipation symbolique de la Cité de sa tutelle universitaire dont on tentera plus loin l'analyse.

Visiblement agacé par les libertés que peut prendre la Fondation nationale, le ministère de l'Instruction publique tente lui-même d'intervenir courant 1932. Profitant d'une demande effectuée par Honnorat au ministère de pouvoir disposer d'un collaborateur pour le seconder dans l'administration quotidienne du boulevard Jourdan – Honnorat étant alors de plus en plus accaparé par la promotion de la Cité en France et à l'étranger –, la direction de l'enseignement supérieur tente de détacher auprès de la Cité un émissaire – il s'agit du recteur de Montpellier, Jules Coulet, d'ailleurs ancien directeur de l'ONUUEF – afin de « prendre en main » la gestion de la Cité<sup>76</sup>. Prendre en main ! Le terme ne peut manquer de faire bondir les hommes de la Fondation nationale<sup>77</sup>. Le 18 mai 1932, Honnorat et Branet répondent ainsi à l'administration :

« C'est pour nous seconder dans notre tâche, et non pour qu'il prenne en mains tous les services de la Cité universitaire que notre comité de direction a décidé [...] de demander le détachement de ce haut fonctionnaire. Loin de songer à nous reposer sur lui du soin de gérer la Cité, nous ne voyons dans sa précieuse collaboration qu'un moyen d'élargir notre action, de la rendre plus féconde et plus utile. À tous égards, nous croyons que ses fonctions doivent être celles d'un délégué général de notre comité de direction, associé, comme tel, à tous nos travaux, participant à toutes nos initiatives et pouvant à tout moment nous suppléer auprès des tiers. Vous connaissez par ailleurs le caractère particulier de la Fondation nationale de la Cité universitaire. Elle est un établissement reconnu d'utilité publique qui agit comme mandataire de l'université de Paris, *mais qui n'en dépend pas administrativement*<sup>78</sup>. »

L'incertitude sur ce que doivent être les missions de cet émissaire des services centraux, rétribué par le ministère de l'Instruction publique, dure jusqu'en octobre 1932. Jules Coulet est finalement détaché à dater du 1<sup>er</sup> octobre 1932 pour être mis pour une période de cinq ans à la disposition de la Fondation nationale, qui lui définit ses missions<sup>79</sup>. Il sera le tout premier « délégué général » de la Cité universitaire.

Pour ne pas être en reste, le recteur Charléty en profite malgré tout pour confier à Coulet une mission spécifique : « Je serais disposé, écrit-il à Honnorat le 29 octobre 1932, à confier à votre délégué général, M. le recteur Coulet, une mission spéciale et permanente ; elle consisterait à me représenter dans les conseils d'administration des diverses fondations [de la Cité] chaque fois que je serais empêché et à assurer les rapports qui doivent exister entre ces

---

<sup>76</sup> Lettre du ministre de l'Instruction publique au ministre de Finances, Paris, 11 mai 1932 (CAC, 20090013/10).

<sup>77</sup> Déjà, en octobre 1929, la construction d'une fondation tchécoslovaque à la Cité a échoué, la rue de Grenelle ayant émis « la prétention de désigner le directeur de la future fondation ainsi que tout le personnel qui y serait employé ». La Fondation nationale s'y était opposé et le projet avait été enterré (PV du Conseil d'administration de la Fondation nationale, 29 octobre 1929, AN, AJ<sup>16</sup> 7031).

<sup>78</sup> C'est nous qui soulignons. Lettre de André Honnorat et Jean Branet au directeur de l'enseignement supérieur, Paris, 18 mai 1932 (CAC, 20090013/10)

<sup>79</sup> Lettre de Mario Roustau à la direction de l'Enseignement supérieur, Paris 23 mai 1932 (CAC, 20090013/10).

fondations et l'université de Paris. Coulet étudierait également les questions intéressant à la fois l'Université de Paris et la fondation nationale dont il me paraîtra utile de lui confier l'examen<sup>80</sup>. » Manière de dire, en somme, que le délégué général, placé sous l'autorité de la Fondation nationale, n'en demeure pas moins un émissaire de l'État et de l'université de Paris et qu'il matérialise par sa présence l'exercice du droit de regard du rectorat sur les activités de la Cité universitaire. Honnorat, méfiant, accepte la proposition, tout en la bornant de limites :

« Du moment que cette mission a pour simple objet de confier à [Jules Coulet] le soin de vous représenter [...] quand vous êtes empêché de prendre part aux délibérations [des conseils d'administrations des fondations] [...] elle sera extrêmement utile. [...] Ce qui nous aurait paru, au contraire, anormal, c'est que M. Coulet, tout en étant au service de la Fondation, pût être appelé à étudier, en dehors d'elle, des questions qui concernent ses rapports avec l'Université de Paris et qui intéressent à la fois celle-ci et celle-là<sup>81</sup>. »

D'autres exemples pourraient être pris encore pour illustrer ces tensions. Ainsi du choix des directeurs des maisons étudiantes de la Cité rattachées à la Fondation nationale<sup>82</sup>. La convention entre la Fondation nationale et le rectorat n'a rien prévu à cet effet. Il y a là un vide juridique, qui ne sera comblé qu'en 1955, lors de la révision de ladite convention<sup>83</sup>. Pour l'heure, ces nominations incombent sans contrôle à la Fondation nationale, puisque celle-ci s'occupe de la gestion des maisons de la Cité au fur et à mesure de leur construction. De fait, c'est donc le trio Honnorat, Branet, David-Weill qui repère les candidats et procède à leur sélection : ainsi l'essayiste Firmin Roz est-il choisi en 1927 pour diriger la Maison des étudiants canadiens ; en 1936, c'est Auguste Desclos, professeur d'anglais au lycée Condorcet et directeur-adjoint de l'ONUEF, qui est appelé à diriger le Collège franco-britannique quand, dans le même temps, le dramaturge Robert Spitzer – qui n'est autre que le beau-frère de Jean Branet – est retenu pour être le premier directeur de la nouvelle Maison internationale. Aucun – c'est tout le problème – n'est universitaire ; or la Cité reste une émanation de l'université de Paris et, en tant que telle, une composante du champ universitaire parisien où le système de nomination – à des chaires ou à des fonctions administratives à caractère académique – se trouve réglé par des modes de sélection et de cooptation bien précis, fondés notamment sur le curriculum universitaire des candidats. En choisissant selon leurs propres critères à la faveur

---

<sup>80</sup> Lettre de Sébastien Charléty à André Honnorat, Paris, 29 octobre 1932 (CAC, 20090013/10).

<sup>81</sup> Lettre d'André Honnorat à Sébastien Charléty, Paris, 8 novembre 1932 (CAC, 20090013/10).

<sup>82</sup> On distingue en effet à la Cité les maisons rattachées à la Fondation nationale, qui en assurent la gestion, des fondations financées par de gouvernements étrangers, et plus indépendantes de la Fondation nationale.

<sup>83</sup> L'article 7 de la convention révisée disposera que ce pouvoir de nomination relève, en dernière instance, de l'université (précision qui n'était pas contenue dans la convention de 1925) : « Les directeurs de maison ainsi que les directeurs de la Maison internationale et de la Direction du service médical sont nommés par le président du Conseil de l'université de Paris, sur proposition du Conseil d'administration de la Fondation nationale formulée après avis du conseil d'administration ou du conseil intérieur de la maison intéressée » (Convention du 1<sup>er</sup> décembre 1955).



d'un vide juridique, et pour des postes qui, vis-à-vis de l'extérieur, en particulier de l'étranger, sont de nature académique<sup>84</sup>, les hommes de la Fondation nationale – d'ailleurs eux-mêmes non-universitaires – perturbent un marché d'attribution de postes dont seule l'université de Paris contrôlait jusqu'ici l'accès et régulait le fonctionnement, ce qui ne contribue pas peu à accroître un certain ressentiment à leur égard.

### *La Cité, instrument de la diplomatie culturelle française ?*

Ces conflits à fleuret moucheté, que d'aucuns pourraient être tentés de prendre pour de l'histoire anecdotique, ne sont pas seulement le reflet de tensions, bien réelles – même si elles restent cordiales –, entre la Fondation nationale et le milieu universitaire parisien ; elles sont aussi, et surtout, la traduction de ce que la Cité universitaire, en s'autonomisant peu à peu de l'université de Paris, participe d'un courant plus général qui, en l'éloignant de la diplomatie universitaire, semble la rapprocher du dispositif de diplomatie culturelle dont les codes et le mode opératoire, contrôlés par le ministère des Affaires étrangères et son Service des œuvres françaises à l'étranger, ne sont déjà plus les mêmes.

Le développement des maisons et fondations de la Cité universitaire, si elles peuvent s'adosser aux stratégies de coopération de l'université de Paris (c'est le cas, par exemple, de la Maison de l'Argentine, dont le premier directeur n'est autre qu'Ernest Martinenche, patron des études latino-américaines de la Sorbonne), en sont de plus en plus souvent autonomes : environ la moitié des constructions de l'entre-deux-guerres – sans même parler des projets qui n'aboutissent pas et dont se font l'écho les procès-verbaux des comités de direction – relèvent d'impulsions extra-académiques (Maison de l'Indochine, Maison des étudiants arméniens, Maison cubaine, Collège d'Espagne, Maison de Monaco, etc.) pour s'accoler aux stratégies de la politique étrangère française. Le projet, qui n'aboutira pas, de construction d'une maison de l'Allemagne<sup>85</sup> à la faveur du rapprochement franco-allemand souhaité dans les années 1920 par le Quai d'Orsay à rebours de la diplomatie universitaire<sup>86</sup>, en est une bonne illustration<sup>87</sup>.

---

<sup>84</sup> Le Quai d'Orsay, par exemple, explique ainsi en 1935 que chaque pavillon de la Cité universitaire est « dirigé par un universitaire compétent » (« Boursiers étrangers à la Cité universitaire », circulaire adressées par le MAE aux postes consulaires, Paris, 23 septembre 1935, MAE, SOFE 254).

<sup>85</sup> Conformément aux désirs de la diplomatie française, qui à partir du tournant de 1925 encourage à la reprise des relations avec l'Allemagne, un projet de Maison allemande est conçu en 1927, mais qui ne verra finalement pas le jour avant la Seconde Guerre mondiale (cf. BOCK H. M., « La Maison de l'Allemagne à la Cité universitaire de Paris : un projet socio-culturel à travers les vicissitudes des relations franco-allemandes de 1927 à 1952 », RAETHER M. (éd.), *Maison Heinrich Heine Paris. Quarante ans de présence culturelle*, Bonn/Paris, 1998, p. 24-59).

<sup>86</sup> Cf. CHAPOUTOT J., « L'ONU face à l'Allemagne... », art. cité.

<sup>87</sup> Dans l'entre-deux-guerres, va même encore plus loin Frank Sereni, « la Cité est mise au service de la "Petite Entente" » (SERENI F., « La Cité internationale universitaire de Paris : ambitions mondiales et réalités

En 1931, quand la Cité obtient du Quai d'Orsay un crédit de 18 millions de francs pour l'extension de ses activités, c'est sur intervention expresse d'Aristide Briand, alors ministre des Affaires étrangères, qui veut élargir le spectre d'action de la Cité à l'Europe centrale et orientale pour appuyer la diplomatie culturelle française qui s'y déploie déjà :

« Après avoir accueilli les ressortissants de tant de nations et de tant de cultures, cette institution doit maintenant se compléter par la fondation de nouveaux pavillons destinés aux étudiants de l'Europe centrale et orientale. Il y a là, pour notre pays, un intérêt politique de premier ordre et j'attache le plus grand prix à la réalisation des projets qui ont été formés à cet égard et qui nous permettront de faire place à la jeunesse intellectuelle de ces pays, en particulier de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, de la Yougoslavie, de la Roumanie et éventuellement de l'Autriche et de l'Allemagne »<sup>88</sup>.

Ce souhait sera suivi d'effet avec la création de « chambres yougoslaves » à partir de 1933 à la Maison des Provinces de France – fondation dont on ne peut s'empêcher de penser, un peu trop malicieusement peut-être, qu'elle traduit bien la volonté des diplomates français de faire symboliquement de cette région des Balkans une « province française ».

En 1935, un pas de plus au service de la diplomatie culturelle française est franchi. Le 20 juillet, André Honnorat et Jules Coulet entament des démarches auprès du Service des œuvres françaises à l'étranger afin d'obtenir du Quai d'Orsay que tous les boursiers étrangers du gouvernement soient désormais tenus d'habiter à la Cité universitaire :

« Vous avez bien voulu décider l'an dernier que les étudiants japonais et polonais bénéficiant des bourses d'enseignement supérieur dont dispose votre département et que leurs études particulières amenaient dans les facultés ou écoles de Paris devraient résider à la Cité universitaire. [...] Les disponibilités de chambres que nous crée, à la rentrée prochaine, l'ouverture de deux nouvelles maisons, nous permettent d'envisager la possibilité d'en étendre, dès la rentrée prochaine, le bénéfice à tous vos boursiers. D'autre part, le fait que ces jeunes gens habitent des maisons organisées spécialement pour la vie d'études serait de nature à vous donner toutes les garanties que vous pouvez désirer. [...] À tout moment les comités ou les personnalités à qui vous avez délégué le soin de contrôler les études de tel ou tel groupe de boursiers pourraient obtenir à leur sujet les renseignements qu'ils jugeraient désirables et, en l'absence d'un organe de contrôle analogue pour tel ou tel autre groupe, la collaboration de nos directeurs et la nôtre propre serait à votre disposition. Une autre considération détermine la demande que la présente lettre a pour objet de vous soumettre. [...]. Le but réel de la Cité universitaire est de déterminer parmi la jeunesse intellectuelle de tous les pays la création d'un esprit de mutuelle compréhension. Nous ne pourrions y arriver qu'en nous adressant aux éléments les meilleurs de cette jeunesse et c'est pourquoi, de plus en plus, nous tenons à recruter notre clientèle dans les élites. Les boursiers que désigne chaque année votre département appartiennent par définition même à ces élites et c'est pourquoi nous souhaitons qu'attirés ou dirigés vers nous, ils nous apportent le concours que nous devons tout naturellement chercher à nous assurer. Pour toutes ces raisons dont vous voudrez bien reconnaître la valeur, nous vous serions obligés de décider que, par extension de la mesure adoptée l'an dernier, tous les étudiants étrangers bénéficiant à Paris d'une bourse de votre département seront tenus d'habiter à la Cité universitaire<sup>89</sup>. »

---

européennes (1925-1956) », GIRAULT R., BOSSUAT G. (dir.), *Europe brisée, Europe retrouvée. Nouvelles réflexions sur l'unité européenne au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 91).

<sup>88</sup> Lettre d'Aristide Briand au président du Conseil, Paris, 30 mars 1931, citée dans une « Note confidentielle sur les crédits prévus pour la Cité universitaire de Paris au projet d'outillage national », 1931 (CAC, 20090013/2).

<sup>89</sup> Lettre d'André Honnorat et de Jules Coulet à Jean Marx, Paris, 20 juillet 1935 (MAE, SOFE 254).

Intéressant courrier, où l'on voit comment la Cité, dans l'esprit de suspicion généralisée à l'égard des étrangers qui est celui des années 1930, revendique une contribution au contrôle des étudiants étrangers à Paris, et comment, par le confort des logements qu'elle peut mettre à disposition de ses hôtes, elle entend prendre sa part à magnifier l'image de l'Hexagone auprès d'une population-cible déjà sélectionnée selon des critères élitistes par la diplomatie culturelle française. Ce qui pousse ainsi la Cité dans les bras du Quai d'Orsay, ce ne sont pourtant pas des motivations intellectuelles mais bien davantage – comme en 1931 – des considérations matérielles, à savoir la nécessité de faire entrer des liquidités grâce à de nouveaux loyers<sup>90</sup>, dont la perception est rendue d'autant plus nécessaire qu'au même moment un décret-loi en date du 16 juillet 1935 a imposé une réduction de 10% du montant des loyers en France<sup>91</sup> tandis que la Cité connaît une stagnation de ses effectifs.

**Effectifs des résidents de la Cité internationale universitaire de Paris (1925-1950)<sup>92</sup>**

Années	Effectifs logés	Résidents français	Résidents étrangers
1925-1926	340	340	0
1926 à 1930	940	820	120
1930-1931	940	820	120
1931-1932	1 365	820	545
1932-1933	1 395	995	400
1933-1934	1 530	1 025	505
1934-1935	1 952	NR	NR
1935-1936	2 000	NR	NR
1936-1937	1 862	NR	NR
1937-1938	2 332	1 498	834
1938-1939	2 400	NR	NR
1940-1945	NR	NR	NR
1945-1946	2 811	2 046	765
1946-1947	3 314	2 039	1 275
1947-1948	3 122	1 847	1 275
1948-1949	3 211	1 943	1 268
1949-1950	3 226	1 792	1 434

<sup>90</sup> En 1933-1934, les prix des loyers mensuels des chambres de la Cité varient, selon les maisons, entre 200 francs (Fondation Deutsch de la Meurthe, Fondation de l'Institut agronomique, Maison des Provinces de France, Maison des étudiants arméniens, Maison des étudiants belges, Maison des étudiants de l'Indochine), 250 francs (Fondation hellénique), 250 à 300 francs à la Fondation des États-Unis (selon la durée du séjour), 300 francs (Maison des étudiants danois, Maison des étudiants suédois), 350 francs petit-déjeuner compris (Maison des étudiants argentins, Maison des étudiants japonais, Maison des étudiants canadiens, Maison de Cuba), la plus chère étant la Fondation Suisse à 450 francs (petit-déjeuner compris) (d'après un dossier d'admission à la Cité universitaire, MAE, SOFE 254). Les prix sont certes moins chers que dans certains hôtels du Quartier latin (cf. la contribution de Nicolas Manidakis dans ce volume), mais il faut ajouter au budget de l'étudiant, outre ses droits d'inscription à l'université et ses frais de restauration, des frais de transport dont il n'aurait pas à s'acquitter en étant dans le centre de Paris.

<sup>91</sup> Lettre de la Direction de l'enseignement supérieur à Jean Marx, Paris, 9 septembre 1935 (MAE, SOFE 254).

<sup>92</sup> D'après : *L'Alliance internationale des anciens de la Cité universitaire de Paris*, n°17, 1955, p. 8.

Cette considération financière étant passée sous silence officiellement, seule demeure, aux yeux des observateurs, la collusion entre la Cité et le Quai d'Orsay pour la centralisation à leur profit de la gestion des boursiers étrangers, y compris de ceux financés par l'université et non par le ministère des Affaires étrangères. Une demande qui ne peut qu'effaroucher les acteurs de la diplomatie universitaire, à commencer par Charles Petit-Dutaillis, directeur de l'ONUUF, qui revendique une manière différente de concevoir les échanges universitaires internationaux et ne mâche pas ses mots à l'égard de la Cité :

« Je comprends qu'on s'effraie de voir certaines maisons à moitié vides et qu'on désire les remplir. Mais cette mesure me paraît bien violente et intempestive, et je dégage ma responsabilité pour ce qui concerne les boursiers dont l'Office est chargé. Le cas des Roumains, notamment, est à considérer. Nous choisissons de préférence, parmi les meilleurs candidats, les plus pauvres (et ce sont généralement les meilleurs entre les meilleurs). Certains viennent avec leur femme. D'autres viennent dans de très humbles maisons de famille, ou bien en popote, pour économiser leurs sous et vivre en France quelques mois de plus ; certains épargnent ce qu'il leur faut pour imprimer une thèse. Bref, les exigences des cités universitaires les dépassent. Je crois qu'il serait bon d'atténuer beaucoup, de faire prévoir que des dérogations seront facilement accordés. Pour les Anglais, c'est un sujet brûlant ; ceux que j'ai connus ne voulaient pas entendre parler de la Cité universitaire... Je crois que Desclos, malgré tout son bagout, aura de la peine à peupler le Pavillon britannique<sup>93</sup>. »

Cette animosité de l'université n'empêche pas – bien au contraire même, sans doute – le Service des œuvres françaises à l'étranger d'accéder à la demande de la Cité. Le 23 septembre 1935, le Quai d'Orsay publie une circulaire portant « obligation » pour les boursiers étrangers du gouvernement français – exception faite des boursiers mariés, et de « ceux qui, par leur âge et leur maturité, ne doivent plus être considérés comme des étudiants » – de prendre désormais systématiquement un logement boulevard Jourdan. Et de prévenir : « Les boursiers qui se trouveront dans ce cas ou dans toute autre situation légitimant une autre résidence, devront, à leur arrivée en France, faire connaître leur raison d'habiter ailleurs qu'à la Cité<sup>94</sup>. »

À la fin des années 1930, l'empressement de la Cité à mettre ses chambres à disposition des réfugiés qui fuient le nazisme – comme cette possibilité, soumise courant octobre 1938 à Édouard Daladier, en pleine crise de Munich, de créer « trois chambres d'étudiants au profit de jeunes tchécoslovaques »<sup>95</sup> – souligne assez la fonction politique, et non plus académique – fût-elle internationale –, qu'entend jouer la Cité dans les relations internationales<sup>96</sup>.

---

<sup>93</sup> Lettre de Charles Petit-Dutaillis à Jean Marx, Aix-en-Provence, 8 août 1935 (MAE, SOFE 254).

<sup>94</sup> « Boursiers étrangers à la Cité universitaire », circulaire adressées par le MAE aux postes consulaires, Paris, 23 septembre 1935 (MAE, SOFE 254).

<sup>95</sup> Lettre d'André Honnorat à Édouard Daladier, Digne, 8 octobre 1938 (Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, 4J 14).

<sup>96</sup> Nous n'insistons pas davantage sur cette fonction « refuge » de la Cité à la fin des années 1930, évoquée dans ce volume par la contribution de Dzovinar Kévonian, à laquelle nous renvoyons.

## La sociodicée de la Fondation nationale

Ce glissement progressif dans l'orbite de la diplomatie culturelle française tout au long des années 1930 n'est cependant pas aussi tranché qu'il y paraît puisque, juridiquement au moins, la Fondation nationale détient toujours son autorité de l'université de Paris. C'est donc bien plus un mouvement de balancier entre diplomatie universitaire et diplomatie culturelle qu'effectuent sans cesse les dirigeants de la Cité, mouvement qui, parce qu'il permet une pratique de double jeu entre les administrations, sert de garant à l'autonomie de la Fondation nationale et, par la position de surplomb qu'il offre à cette dernière, sert aussi de support au déploiement d'une rhétorique internationaliste permettant d'imprimer à la Cité une cohérence sociale propre à lui donner une forte audience au sein du champ du pouvoir transnational.

Cette rhétorique internationaliste, présente dès la fondation de la Cité, ne constituait au départ, on l'a vu, qu'une dimension parmi d'autres, en phase avec le pacifisme de « l'esprit de Genève ». Sous l'influence d'André Honnorat – influence d'autant plus déterminante que du trio fondateur initial, le sénateur des Basses-Alpes est le seul encore en vie dans les années 1930 (Émile Deutsch de la Meurthe est mort en 1924, Paul Appell en 1930) –, les discours officiels de la Cité universitaire vont évoluer peu à peu et, à partir de 1928, emprunter leur substance à ceux véhiculés par les acteurs de la Dotation Carnegie pour la paix internationale, une fondation privée américaine semblable à la Fondation Rockefeller<sup>97</sup>.

### *Le credo de l'International Mind*

C'est depuis le milieu des années 1920 qu'Honorat est en contact avec les hommes de la Dotation Carnegie, alors présidée par Nicholas M. Butler, une figure en vue de la scène universitaire et politique américaine, inamovible président de l'université Columbia de New York depuis 1901<sup>98</sup>. Sans doute est-ce Paul Appell qui a joué les intermédiaires : la Carnegie a en effet établi à Paris une antenne européenne – le Centre européen de la Dotation Carnegie pour la paix internationale –, au sein de laquelle Appell siège depuis l'origine et dont il est même le président de 1925 à 1930, en remplacement du sénateur français Paul d'Estournelles de Constant. C'est à l'occasion de cette succession, en 1925, que le Centre a renouvelé son

---

<sup>97</sup> TOURNÈS L., « La Dotation Carnegie pour la paix internationale et l'invention de la diplomatie philanthropique (1880-1914) », TOURNÈS L. (dir.), *L'argent de l'influence. La philanthropie américaine et ses réseaux en Europe (1900-2000)*, Paris, Autrement, 2010, p. 26 ; du même auteur : « La Fondation Rockefeller et la naissance de l'universalisme philanthropique américain », *Critique internationale*, n°35, avril-juin 2007, p. 173-197.

<sup>98</sup> ROSENTHAL M., *Nicholas Miraculous. The Amazing Career of the Redoubtable Dr. Nicholas Murray Butler*, New York, Farrar, Straus and Giroux, 2006.

Conseil d'administration et qu'Honorat y est entré<sup>99</sup>. Il a pu, à partir de cette date, s'y familiariser avec la notion d'*International Mind*, proposée par Nicholas M. Butler en 1912 dans un livre éponyme<sup>100</sup>, à la fois face à un pacifisme juridique que Butler juge insuffisant pour établir une paix durable – l'arbitrage international retarde la guerre, mais n'en écarte pas la possibilité –, et dans le but d'assurer la promotion mondiale du modèle politique états-unien dont Butler, proche du Parti républicain et de sensibilité impérialiste, est convaincu de la supériorité et de l'universalité<sup>101</sup>. Ce double impératif à l'esprit, Butler conçoit l'*International Mind* comme une aptitude à penser l'interdépendance des nations « civilisées » entre elles, une conscience globale à même d'organiser les relations multilatérales selon des logiques de coopération amicale et égalitaire propres à développer le commerce et l'industrie – américaines surtout – et à faire « progresser la civilisation », un tel esprit social international ne pouvant être assuré que par l'éducation de chaque nation à l'histoire, à la langue, aux lois et aux coutumes des autres, et sous leadership des États-Unis autant que faire se peut. C'est de cet esprit que se réclame la Dotation Carnegie au cours de l'entre-deux-guerres, sous la présidence de Butler, pour développer un peu partout dans le monde des revues, des clubs et des cercles étudiants, des programmes d'échanges universitaires, des aides à l'éducation<sup>102</sup>.

Honorat s'approprie bien vite la rhétorique de la Carnegie, d'autant qu'il préside plus d'une fois, à la place d'un Appell vieilli et malade, les réunions du Conseil d'administration du Centre européen, avant même de succéder tout à fait au recteur – à la mort de celui-ci – à la présidence du Centre, où il reste de 1930 à la veille de la Seconde Guerre mondiale. À partir de 1927, il fait également partie du comité de rédaction de la revue *L'Esprit international*, éditée par la Dotation Carnegie. Et, dès 1928 – soit moins de trois ans après son

---

<sup>99</sup> Lettre d'André Honorat à Earle B. Babcock, Paris, 26 juillet 1925 (Columbia University Collections, New York, Rare Books & Manuscript Library, Carnegie Endowment for International Peace/Centre Européen Records (1911-1940), vol. 115).

<sup>100</sup> BUTLER N. M., *The International Mind. An Argument for the Judicial Settlement of International Disputes*, New York, Charles Scribner's Sons, 1912.

<sup>101</sup> Cf. CLINTON D., « The Distinction between Foreign Policy and Diplomacy in American International Thought and Practice », *The Hague Journal of Diplomacy*, vol. 6, n°3-4, 2011, p. 261-276 : voir aussi : BOURDIEU P., « Deux impérialismes de l'universel », BISHOP T. et FAURÉ C. (dir.), *L'Amérique des Français*, Paris, François Bourin, 1992, p. 149-155.

<sup>102</sup> « Butler was extremely proud of this definition – a kind of Butlerian version of globalization – investing himself in it to such an extent that it seemed he had copyright. He saturated the country's press with the formulation, had it translated into many of the world's languages, printed small cards with it that could be dropped off in offices or handed to individuals, and endlessly invoked it in his articles and addresses. The Carnegie Endowment gave the international mind access to a global audience. For the next four decades Butler's Division of Intercourse and Education functioned as a kind of advertising agency for selling it, bearing the distinctive label MADE IN AMERICA, throughout the world » (ROSENTHAL M., *op. cit.*, p. 171). À ce sujet, voir également : WINN J. W., « The Carnegie Endowment for International Peace : Missionaries for cultural Internationalism (1911-1939) », PhD in Philosophy, Kentucky University, 2004 ; du même auteur : « Nicholas Murray Butler, the Carnegie Endowment for International Peace and the Search for Reconciliation in Europe (1919-1933) », *Peace & Change*, n°4, vol. 31, October 2006, p. 555-584.

entrée au Conseil d'administration du Centre européen –, André Honnorat réinvestit la notion à la Cité pour en faire la clef de voûte du projet : « La Cité est l'institution la plus propre à développer dans les jeunes générations cet *International Mind* dont mon éminent ami, M. le président Nicholas Murray Butler, a donné une si heureuse définition », lance-t-il cette année-là, lors d'un séjour aux États-Unis<sup>103</sup>, avant d'en truffier l'ensemble de ses discours et de ses rapports d'administration internes à la Cité.

Bien au-delà des ambitions initiales du projet, la Fondation nationale, sous la présidence d'André Honnorat, va dès lors investir la Cité universitaire d'une mission universelle, quasi-mystique, de construction de la paix mondiale, déployant peu à peu tout autour de son action un lexique empreint de religiosité pour mieux faire d'elle, en amont de la Société des nations, la Cité-Mère de la refondation pacifique des relations internationales, seule à même, non plus d'apprendre aux jeunes élites *inter-nationales* à arbitrer leurs différends, mais – dans la veine de l'*International Mind* – de les éradiquer du siècle. « Mademoiselle », aurait confié André Honnorat en 1926, à Jeanne Thomas, sa future secrétaire, « nous allons créer un nouvel ordre monastique. Vous sentez-vous la vocation ? »<sup>104</sup>

Ce tournant discursif s'accompagne d'une « réécriture de l'histoire »<sup>105</sup> de la Cité, afin de lui conférer de nobles buts : on justifie ainsi, en 1931, la création de la Fondation nationale, non plus en affirmant que la Cité est une « œuvre à caractère national » – comme la présentait pourtant Honnorat en 1924<sup>106</sup> –, mais en insistant sur le fait qu'en voulant créer une fondation de droit privée on cherchait alors à « soustraire [la Cité] à l'emprise de l'État », « *un caractère national trop accentué [...] pou[vant] être en opposition avec le but international qu'elle se propose* »<sup>107</sup>.

Cette réécriture passe aussi par une personnification – involontaire, sans doute, de la part du principal intéressé – du « projet Cité » autour d'André Honnorat<sup>108</sup>. Alors qu'il déclare

---

<sup>103</sup> Discours d'André Honnorat, voyage aux États-Unis, 1928 (CAC, 20090013/6).

<sup>104</sup> D'après NICOL E., « Jeanne Thomas », document consulté en ligne le 22/12/2003 (<http://www.cite-universitaire.org/cite/histoire/vip/thomas.htm>).

<sup>105</sup> Nous reprenons ici à notre compte l'expression de CHEVALLIER F. (« Sortie de guerre et enjeux urbains... », art. cit.), qui n'envisage pas toutefois cette réécriture à l'aune du projet politique international de la Cité, mais dans le cadre de ses enjeux urbains et architecturaux.

<sup>106</sup> Cf. *supra*.

<sup>107</sup> Tapuscrit de la thèse de PRIAULT M., « La Cité universitaire et son rôle social », 1931 (CAC, 20090013/1).

<sup>108</sup> Cette personnification occasionne d'ailleurs quelques tensions, notamment parmi les héritiers de Paul Appell, qui s'émeuvent dès le milieu des années 1930, par voies de presse et de correspondance, de la place toujours croissante occupée par Honnorat au détriment des autres dans les récits fondateurs de la Cité (voir les dossiers de correspondance conservés aux AN – cote AJ<sup>16</sup> 7027 –, et ce qu'en dit aussi CHEVALLIER F., « Sortie de guerre et enjeux urbains... », art. cit.). Des conflits de mémoire dont on trouve trace encore au milieu des années 1970. Le fils de Jean Branet raconte ainsi une ténébreuse affaire d'archives disparues, en 1976 : « De mai 1920 à juillet 1925, la Cité universitaire est restée l'affaire de l'université. Les archives pour cette période ont

vouloir faire de Montsouris la Montagne Sainte-Geneviève des temps modernes – les évocations de l'université de Paris à l'époque médiévale abondent dans chacun de ses discours<sup>109</sup> –, on dit vite d'Honorat qu'il trône en « Dieu le père »<sup>110</sup> au sommet de ce nouvel ordre quasi-religieux. À partir de cette période, Honorat multiplie d'ailleurs à l'envi les propos et les postures ascétiques, n'affichant que mépris pour la vie matérielle. Jusqu'en 1948, il exclura de se loger à la Cité universitaire, refusant plus d'une fois l'appartement de fonction qu'on lui réserve. Par choix éthique. Par goût du sacrifice également. « Mon parti est pris et bien pris », écrit-il à l'architecte Lucien Bechmann en avril 1934 : « Je n'irai pas m'installer à la Cité. [...] Je suis décidé à n'y avoir qu'un bureau. Je ne me dissimule pas qu'il en résultera, pour moi, une gêne terrible et une fatigue très grande. [...] Mais tout cela ne saurait m'empêcher de persister dans mon sentiment. Quand on a tout donné à une œuvre, on ne peut rien accepter d'elle<sup>111</sup>. » Le Saint-François du boulevard Jourdan travaille à sa légende. Ascète il est perçu, ascète il se doit de rester, son refus des honneurs alimentant chaque fois plus en retour son image d'homme désintéressé. Il ne prétend bientôt plus aspirer qu'à « servir, sans souhaiter rien de plus que servir utilement » « l'œuvre sainte » que le destin a placé sur sa route<sup>112</sup>.

Honorat ne peut paraître qu'exemplaire à ceux qui croisent son chemin. On parle de lui comme d'un « apôtre »<sup>113</sup>, un « esprit désintéressé et sublime », dont le seul souci serait « l'éducation de toute l'humanité »<sup>114</sup>. Un étudiant américain, qui fait sa connaissance en 1934, brosse de lui un portrait des plus christiques :

---

visiblement fait l'objet de razzias ou de coupes sombres systématiques, qui visaient non moins visiblement à magnifier le rôle d'Honorat en escamotant les traces de celui qu'ont joué, initialement, Appell et Deutsch de la Meurthe, puis David-Weill et Jean Branet. Ces razzias ont même porté sur les dossiers du rectorat – où il manque des pièces essentielles – et aussi sur ceux de la Ville, quai Henri IV – où des "fantômes" sans inscription marquent des sorties de pièces qu'on peut supposer avoir été importantes, puisque les pièces importantes que l'on cherche-là ne s'y trouvent pas. En ce qui concerne les archives du boulevard Jourdan, j'affirme catégoriquement que le *dossier des origines de la Cité a disparu entre ma première et ma seconde visite aux dites archives* – entre lesquelles visites j'avais fait la sottise sans pareille de dire à Jeanne Thomas que j'explorais les papiers du passé, et y avais notamment vu des choses sur le rôle social d'Appell (ce qui l'avait fortement agacée, et manifestement inquiétée). Vous savez sans nul doute que, rivalisant avec Mme Honorat, Jeanne Thomas s'est promue zélatrice en chef de la mémoire d'Honorat, ce qui l'a déjà conduite à fausser délibérément la vérité lorsqu'elle parle, ou écrit, sur la Cité. » (BRANET J., « Note pour M. Guy Valentin, à propos des disparitions d'archives à la Cité universitaire », 13 juillet 1976, CAC, 20090013/1).

<sup>109</sup> Sur l'utilisation de la référence médiévale dans les relations universitaires internationales, je renvoie à ma thèse en cours, déjà citée.

<sup>110</sup> Lettre de Harry Edmonds à Nelson A. Rockefeller, Paris, 26 mai 1936 (Rockefeller Archives Center – désormais RAC, Record Group III2G, Box 133).

<sup>111</sup> Lettre à Lucien Bechmann, Paris, 22 avril 1934 (AN, 50AP 10).

<sup>112</sup> Discours d'André Honorat pour l'inauguration de la Maison des Provinces de France, 27 juin 1933 (CAC, 20090013/6).

<sup>113</sup> DE JOUVENEL H., article sans titre, *Le Journal*, 14 octobre 1930.

<sup>114</sup> Lettre de l'université franco-chinoise de Pékin, 15 décembre 1933 (AN, 50AP 158).



« Il avait le don d'écarter toutes les distances qui séparent les hommes : ce n'est pas qu'il descendît jusqu'à vous, ni qu'il vous élevait jusqu'à lui, vous vous trouviez tout simplement, et dès la main tendue, associé à une œuvre concrète, qui était celle de tout le monde, en même temps que la sienne. Le petit geste méprisant qu'il faisait de la main pour chasser votre respectueuse raideur s'adressait à tout ce que les hommes ont inventé pour ne pas s'occuper de l'essentiel. [...] La grande séduction qu'exerçait André Honnorat sur tous ceux qui l'approchaient était surtout faite, je crois, de cette faculté insigne de se dépouiller des impondérables pour se placer de plain-pied au cœur même des choses »<sup>115</sup>.

Tout le monde n'a cependant pas les mêmes scrupules, ni la même modestie. Exigeant envers lui-même, le chanoine de la Cité l'est donc aussi envers ses ouailles, ces milliers d'étudiants qu'il entend bien « soustraire au cabaret »<sup>116</sup>. La Cité est conçue comme un lieu d'étude, de retour sur soi – ce n'est pas pour rien que les superficies des chambres de la Fondation Deutsch ont été inspirées par celles des cellules de la prison de la Santé<sup>117</sup> –, certainement pas comme un lieu de divertissement, encore moins de débauche. Les chambres de la Cité sont individuelles, pour prévenir tout conflit. Car « si je peux comprendre, à la rigueur, que deux étudiants partagent la même chambre, je ne suis pas sûr que deux étudiantes pourraient se supporter toute une année », ironise Honnorat, en 1927, devant le new-yorkais Stephen P. Duggan, directeur de l'Institute of International Education, soufflé par tant de conservatisme<sup>118</sup>. Même étonnement dix ans plus tard, sous la plume d'un des envoyés de John D. Rockefeller Jr. en France, qui ne comprend pas que la piscine de la Cité universitaire ne soit pas mixte : « Ses idées, écrit-il d'Honorat, sur la mixité entre hommes et femmes sont ringardes. Il pense que cela pourrait altérer la qualité du travail que les étudiants sont supposés faire ici<sup>119</sup>. »

Afin de bien immerger la jeunesse dans une atmosphère monacale propice à l'étude et au recueillement, Honnorat prend soin également de peupler les allées, murs et couloirs de son abbaye de Thélème de photographies et d'autographes de ces lettrés, savants ou mécènes auxquels il veut rendre hommage – Pasteur, Appell, Rockefeller – comme autant de portraits de dévotion et de reliques sacrées destinés à « exercer sur [les étudiants] une impression profonde et durable »<sup>120</sup>.

À l'ombre de ces figures tutélaires et protectrices, la jeunesse de la Cité peut prospérer, élevée au grain d'un « esprit nouveau »<sup>121</sup>, d'une utopie soucieuse, façon années 1930, de

---

<sup>115</sup> Alexandre Aspel (professeur à Iowa State University), « Hommage d'un ancien de la Cité universitaire », s. d. (CAC, 20090013/6).

<sup>116</sup> BOURDON G., « Le salut par l'esprit », art. cit.

<sup>117</sup> D'après Pascale Dejean, chargée de la valorisation du Patrimoine à la Cité, 2010.

<sup>118</sup> DUGGAN S. P., *A Professor at large*, New York, The Macmillan Company, 1943, p. 69.

<sup>119</sup> Minutes de l'entretien de Selskar M. Gunn avec André Honnorat, Paris, 10 mars 1939 (RAC, RG 6.1, 1.1.).

<sup>120</sup> Lettre d'André Honnorat à Lucien Viborel, Paris, 10 avril 1942 (AN, 50AP 52).

<sup>121</sup> Discours d'André Honnorat pour l'inauguration de la Maison internationale, dans *La Maison internationale de la Cité universitaire*, Paris, 14 novembre 1936 (brochure).

faire naître en Europe un homme nouveau dont la Cité se veut le creuset<sup>122</sup>. Formes urbaines, espaces de travail ou de repos, infrastructures sportives – le sport étant le « moyen souverain de développer les qualités physiques de la race »<sup>123</sup> –, tout à la Cité doit permettre l'éclosion d'une élite internationale régénérée formée en France pour le salut de l'humanité. C'est en cela, pense Honnorat, que réside le « miracle »<sup>124</sup> de la Cité universitaire :

« Bientôt, nous en avons la conviction, tous les peuples ou peu s'en faut auront donné à l'élite de leur jeunesse droit de cité *parmi nous*<sup>125</sup> et, bientôt, grâce à cette coopération, un esprit nouveau se répandra à travers le monde qui, plus sûrement que les traités les mieux connus, épargnera aux générations appelées à nous remplacer dans la vie, les douleurs que la nôtre a connues. La paix que nous entendons servir, ce n'est pas, en effet, celle qui s'élabore dans une méfiance réciproque, c'est celle qui se prépare librement, spontanément, sans avoir à tenir compte des nécessités du temps présent, sous la seule influence des contacts et des rapprochements. Car il ne nous suffit pas, à nous<sup>126</sup>, que la guerre soit hors-la-loi. Ce que nous voulons, c'est que la haine soit hors des cœurs »<sup>127</sup>.

### *La Cité universitaire dans le champ du pouvoir transnational*

Loin de vouloir réduire ces formules à de simples artifices rhétoriques – Honnorat, après tout, peut très bien croire à la mission qu'il s'assigne et qu'il assigne à son projet –, on ne peut toutefois s'empêcher de relever le fait que ce tournant discursif intervient à point nommé dans l'histoire du développement de la Cité.

Entre 1926 et 1930, la Fondation nationale de la Cité est en effet confrontée à plusieurs déconvenues d'ordre financier. Certains projets ne trouvent pas les ressources suffisantes pour voir le jour : c'est le cas d'une « Maison Bolivar », censée réunir plusieurs pays d'Amérique latine (Mexique, Colombie, Brésil), et des projets de maisons pour la Norvège, la Pologne, le Portugal, l'Italie, Monaco, l'Égypte, qui seront d'ailleurs abandonnés pour la plupart. Une maison des États-Unis, qui en 1925 avait paru éveiller l'intérêt de Nicholas Butler<sup>128</sup>, et pour laquelle Honnorat a déjà fait réserver un terrain, peine à sortir des cartons, faute de soutien financier et d'engagement effectif de la part du président de l'université Columbia<sup>129</sup> ; et quand en 1927, le mécène Homer Gage sauve enfin la situation, Honnorat n'hésite pas à le

---

<sup>122</sup> Voir à ce sujet l'article de CHEVALLIER F., « Sortie de guerre et enjeux urbains... », art. cit.

<sup>123</sup> Honnorat, cité par BOURDON G., « Le salut par l'esprit », art. cit.

<sup>124</sup> Discours d'André Honnorat pour l'inauguration de la Maison internationale, *op. cit.*

<sup>125</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>126</sup> *Ibid.*

<sup>127</sup> Discours d'André Honnorat, pose de la première pierre de la Fondation suédoise, 24 avril 1929 (CAC, 20090013/6). Les étudiants sont-ils sensibles à cette « idéologie » Honnorat, telle que la dénoncera un tract étudiant des années 1950 ? Une idéologie ignorante des « conflits de classe qui – fait miraculeux – s'arrêteraient aux portes de la Cité, [laquelle] deviendrait ainsi un îlot de paix et de "coopération" internationale. [...] Comme si c'était possible entre peuples oppresseurs et peuples dominés ! [...] Comme si l'on pouvait plaquer des mots d'ordre égalitaire sur une réalité qui ne l'est pas ! » (Tract étudiant, s. d., CAC, 20090013/13). L'étude de la réception, par les étudiants, des discours des fondateurs de la Cité reste à entreprendre.

<sup>128</sup> PV du Conseil d'administration de la Fondation nationale, 21 mai 1926 (AN, AJ<sup>16</sup> 7031).

<sup>129</sup> Cf. David Lowrie, *United States House in the Cité universitaire of the University of Paris. The first decade*, Paris, Presses des Éditions Mazarine, 1950, p. 17-21.

presser pour qu'un premier versement soit effectué le jour même de la signature de l'acte de donation – « c'est une question de principe », sans quoi cela « risquerait de créer un précédent dont pourraient se servir ceux qui ne présentent pas les mêmes garanties morales »<sup>130</sup>.

D'autres maisons, dont les chantiers ont bien été lancés, sont également à la peine : le Collège franco-britannique, dont la première pierre a été posée en 1927, est au point mort (il ne sera inauguré qu'en 1937)<sup>131</sup> ; le Collège d'Espagne, pourtant soutenu par le Roi, connaît également de sérieuses difficultés (il ne sera inauguré qu'en 1935)<sup>132</sup>.

Enfin, certains espoirs financiers s'envolent. « La participation attendue du comité des Houillères est mise en péril », s'alarme Honnorat en février 1928, « par le projet qu'a conçu [...] [le] directeur de l'École des Mines d'acheter, boulevard Saint-Michel, une maison qu'il aménagerait pour ses élèves. [...] Cette décision est de nature à porter le plus grand préjudice à l'œuvre de la Cité car la non-participation du comité des Houillères entraînerait sans doute l'abstention du Comité des Forges et l'abstention du Comité général des assurances »<sup>133</sup>.

Pour y pallier, Honnorat multiplie les campagnes de levée de fonds. Entre 1926 et 1937, il se rend aux États-Unis et au Mexique, à plusieurs reprises, au Canada, en Grande-Bretagne, en Allemagne, au Danemark, en Norvège, en Suède, en Tchécoslovaquie, en Yougoslavie, en Roumanie, en Égypte, en Iran, en Asie – où il parcourt six mois durant l'Extrême-Orient, entre 1933 et 1934 (Japon, Cambodge, Corée, Chine, Indes, Indochine, Singapour, Siam), afin notamment de passer parmi les comités locaux qui se sont montés pour financer la Maison des étudiants de l'Indochine<sup>134</sup>.

C'est donc précisément au moment où les difficultés s'amoncellent, tandis que la crise économique mondiale commence à faire sentir ses effets à la Cité comme ailleurs, que Saint Honnorat, l'*International Mind* désormais pour credo, s'en décide d'aller courir les estrades et les soirées mondaines de par le monde pour y « porter la bonne parole de paix »<sup>135</sup> – discours évidemment plus prompt à rallier les bonnes fortunes internationales que cette apologie des grandeurs de la France dont Honnorat est l'un des chantres au Parlement mais qui, depuis le

---

<sup>130</sup> André Honnorat cité par David Lowrie, *op. cit.*, p. 29.

<sup>131</sup> Cf. OGÉE F., « Le Collège franco-britannique de la Cité internationale universitaire de Paris : quelle contribution à l'Entente cordiale ? », dans COOPER-RICHET D. et RAPOPORT M., *L'Entente cordiale. Cent ans de relations culturelles franco-britanniques (1904-2004)*, Paris, Creaphis, 2006, p. 31-33.

<sup>132</sup> Cf. RODRIGUEZ A. N., « Bâtir des châteaux... en France ou la naissance du Collège d'Espagne à Paris », *Siècles. Cahiers du Centre d'histoire "Espaces et cultures"*, n°20 : « Représentations de l'autre et relations internationales (France-Espagne, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> s.) », Presses universitaires Blaise-Pascal, 2005, p. 63-80.

<sup>133</sup> PV du Conseil d'administration de la Fondation nationale, 8 février 1928 (AN, AJ<sup>16</sup> 7031).

<sup>134</sup> Pour un aperçu de ces comités locaux : *La Maison des étudiants de l'Indochine*, Paris, Comité de la Maison de l'Indochine, 1928, p. 21-24.

<sup>135</sup> Lettre de Lucien Maury à André Honnorat, Paris, 25 juillet 1930 (AN, 50AP 150).

milieu des années 1920, n'attire certes pas spontanément la sympathie des acteurs nationaux et transnationaux de la coopération intellectuelle<sup>136</sup>.

En déployant un discours en rupture avec celui déployé, dix à quinze ans plus tôt, pour décider le Parlement à créer la Cité universitaire – l'« intérêt national », la défense de la « haute culture française »<sup>137</sup> – la Fondation nationale s'invente une raison d'existence calquée sur celle des fondations philanthropiques américaines et celle d'instances officielles de coopération internationale, à commencer par la Société des nations, offrant par-là à la Cité une occasion de se légitimer dans le champ du pouvoir transnational et de donner plus d'écho à ses initiatives. Du côté des fondations américaines, on l'a vu, les normes que véhiculent les fondations Carnegie et Rockefeller sont clairement revendiquées comme modèles : « le but [de la Cité] est analogue à celui de la Dotation Carnegie », lit-on même sans détour dans un texte de Madeleine Priault dont on sait qu'il fait suite à un échange avec André Honorat en 1930-1931<sup>138</sup> ; l'exemple des *International Houses* financées par Rockefeller Jr. est lui aussi volontairement valorisé à titre d'inspiration<sup>139</sup>. Quant à la Société des nations, les dirigeants de la Cité en revendiquent bien plus que la filiation, en n'hésitant pas à se placer comme son égal, à la fois de par la « communauté de but » qui unirait les deux institutions et de par leur organisation institutionnelle<sup>140</sup>.

Ce discours bien rôdé fonctionne-t-il cependant tout à fait sur ceux à qui il s'adresse ? Et trouve-t-il à la Cité une application pratique, conforme à la réalité telle que la vivent ses résidents ? Ce sera l'objet d'une prochaine publication d'en discuter<sup>141</sup>. Notons pour l'heure qu'il semble trouver au moins un certain écho dans les milieux de la coopération intellectuelle transnationale puisqu'à partir des années 1930, la Cité se voit désormais présentée au chapitre des organisations internationales par plusieurs publications d'inspiration genevoise<sup>142</sup>. Par

---

<sup>136</sup> Sur cet agacement des acteurs internationaux autour de la présence de la France au sein des instances de coopération intellectuelle de la SDN, cf. RENOLLET J.-J., *L'Unesco oubliée. La Société des nations et la coopération intellectuelle (1919-1946)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.

<sup>137</sup> Cf. *supra*.

<sup>138</sup> Tapsuscrit de la thèse de PRIAULT M., « La Cité universitaire et son rôle social », 1931 (CAC, 20090013/1).

<sup>139</sup> Voir à ce sujet notre prochain article en préparation : TRONCHET G., « L'international à la française. La Cité internationale universitaire de Paris ou l'utopie contrariée de l'*International House Movement* (1925-1940) ».

<sup>140</sup> Sur cette analogie entre d'une part Assemblée générale et Conseil de la SDN, et d'autre part le Grand Conseil et le Comité de direction de la Cité, voir la thèse de Madeleine Priault déjà citée.

<sup>141</sup> Voir TRONCHET G., « L'international à la française », article en préparation déjà cité.

<sup>142</sup> Pour ne citer qu'un exemple : John Eugene Harley, *International Understanding. Agencies Educating for a New World*, Stanford, Stanford University Press, 1931. Joseph Eugene Harley (1892-1964), né à Mount Vernon (Missouri), est diplômé de l'université de Californie du Sud (1917) et de l'université de Harvard (1919), docteur en droit (1910), membre du comité de direction de l'*American Society of International Law*, et cofondateur du département de science politique de l'université de Californie du Sud. Pacifiste se revendiquant du wilsonisme, il a fondé la *League of Nations Association of Los Angeles* et a consacré plusieurs ouvrages aux

effet retour, cette position autonome acquise à l'international profite au développement de la Cité et à son autonomisation au sein du champ du pouvoir national, les dirigeants de la Cité contribuant, par un jeu de va-et-vient constant entre national et international, à la faire exister comme un enjeu politique pour lequel l'État ne peut qu'être contraint d'investir<sup>143</sup>.

Un épisode, situé en 1937, permet d'en prendre toute la mesure. Le 17 mars 1937, à l'occasion d'un Comité de direction de l'ONUUEF – où siège André Honnorat – Charles Petit-Dutaillis, son directeur, propose la création d'un Bureau d'accueil pour une catégorie précise d'étudiants étrangers : « Les boursiers du gouvernement français, qui forment un véritable "miroir du monde" [...], les assistants d'échange, en seconde ligne les boursiers de certains gouvernements étrangers, enfin quelques étudiants "accrédités", recommandés par les instituts français à l'étranger ou par des professeurs de français dans les universités étrangères<sup>144</sup>. » Le rôle de ce bureau d'accueil : guider, orienter et informer sur le logement et les formations disponibles à Paris ceux qui, parce qu'ils ont reçu le patronage d'une institution officielle, représentent l'élite des étudiants étrangers. Le Bureau dépendrait de l'ONUUEF et serait pourvu d'un directeur et d'une administration qui, loin de constituer un simple guichet chargé de « renseigner des passants, une fois par hasard », devrait pratiquer auprès des étudiants étrangers une certaine « initiation à la France » et prodiguer une « action morale » de renseignement sur la vie à Paris, afin de leur apprendre à « établir une hiérarchie des valeurs et n'être pas dupes de la publicité ». Quant au logement, « en règle générale, nous les aiguillerons vers la Cité universitaire [où ils trouveront] des avantages considérables d'hygiène, de confort et d'agrément »<sup>145</sup>.

Honorat ne peut que bondir : voilà la Cité réduite à un hôtel de luxe et de passage, nonobstant son projet international et les services qu'elle assure déjà – un office du tourisme, par exemple, existe à la Cité –, à commencer par le logement des boursiers, qui n'a pas besoin de l'intermédiaire de l'ONUUEF puisqu'il se pratique – on l'a vu – depuis 1935, en vertu d'une convention passée entre la Cité et le Quai d'Orsay. Honorat s'emporte :

« On multiplie les comités et les services sans avoir souci d'utiliser ceux qui existent. On crée des comités d'administration où personne ne va parce que les que les personnalités parisiennes qui le

---

questions de coopération internationale (d'après *Proceedings of the American Society of International Law at Its Annual Meeting (1921-1969)*, vol. 59, 1965, p. 214-215). L'ouvrage encyclopédique qu'il signe en 1931 recense les écoles et organisations internationales versées dans la promotion de l'éducation internationale. La préface est de Paul Mantoux, alors directeur de l'Institut universitaire des hautes études internationales de Genève.

<sup>143</sup> Sur cette dialectique national/international, cf. Dezalay Y., « Les courtiers de l'international. Héritiers cosmopolites, mercenaires de l'impérialisme et missionnaires de l'universel », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 151-152, 2004, p. 5-35.

<sup>144</sup> PV du Conseil d'administration de l'ONUUEF, 17 mars 1937 (AN, 70AJ 4).

<sup>145</sup> *Ibid.*

composent sont trop occupées. Tout cela est absurde. Les divers organismes de la Cité universitaire offrent aux étudiant étrangers l'accueil et les renseignements pratiques qui leur sont nécessaires »<sup>146</sup>.

Honorat fait capoter le projet en première lecture, au grand dam de Petit-Dutaillis, qui n'est pas peu agacé par cette outrecuidance, tout comme Marcel Abraham d'ailleurs, chef de cabinet de Jean Zay au ministère de l'Instruction publique, que le patron de la Cité insupporte – un « grand homme prédicant et autoritaire » tranche-t-il, qui « n'a plus le temps d'écouter les autres à force de s'écouter soi-même » et qui secondé par une équipe « de philanthropes et de martyrs », « pass[e] [son] temps à conjuguer le verbe "être saint" »<sup>147</sup>. En ces temps *front-populaires* de rapprochement entre Quai d'Orsay et Instruction publique autour des actions intellectuelles à l'étranger<sup>148</sup>, Petit-Dutaillis demande alors à Jean Marx, directeur du Service des œuvres françaises à l'étranger, d'intercéder auprès d'Honorat. En échange, Honorat négocie que la Cité s'occupe désormais, en plus du logement des boursiers étrangers, du versement de toutes les bourses étudiantes attribuées par le Quai d'Orsay aux étrangers. Et le projet de passer sans peine en seconde lecture, au Conseil d'administration de l'ONUUEF du 24 décembre 1937. Les acteurs de la diplomatie universitaire et de la diplomatie culturelle semblent bien avoir été tous deux contraints de se plier aux exigences du président de la Cité universitaire, désormais comme en position de surplomb.

Née à l'initiative d'une université – celle de Paris –, à une période – la fin de la Grande Guerre – où s'achève une configuration historique qui laissait aux universités toute la maîtrise de leurs relations internationales, la Cité internationale universitaire de Paris est l'incarnation de ce que la nouvelle situation d'entre-deux institutionnel caractéristique de l'organisation de la politique universitaire internationale de la France à partir des années 1920 et 1930, loin d'être toujours une contrainte, peut laisser de marges de manœuvre à certains de ses acteurs, dès lors que ces derniers s'appliquent à jouer le double jeu du national et de l'international<sup>149</sup>. Une logique sociale qui explique pour longtemps l'enracinement du discours internationaliste chez les acteurs de la Cité universitaire.

---

<sup>146</sup> *Ibid.*

<sup>147</sup> Note confidentielle, février 1937 (AN, 312AP 13).

<sup>148</sup> Nous nous permettons de renvoyer à notre thèse en cours, déjà citée, ainsi qu'à notre article : TRONCHET G. « Naissance d'un corps universitaire. L'État et les enseignants français à l'étranger », *Actes du colloque « Migrations, transferts et échanges de part et d'autre de l'Atlantique »* (CTHS, 2008), à paraître.

<sup>149</sup> Pour d'autres, moins connectés à l'international, cette situation d'entre-deux s'avère bien plus handicapante. Cf TRONCHET G., « "Un bluff perpétuel". Les dessous de la présence française dans l'Université turque (années 1930) », article cité.